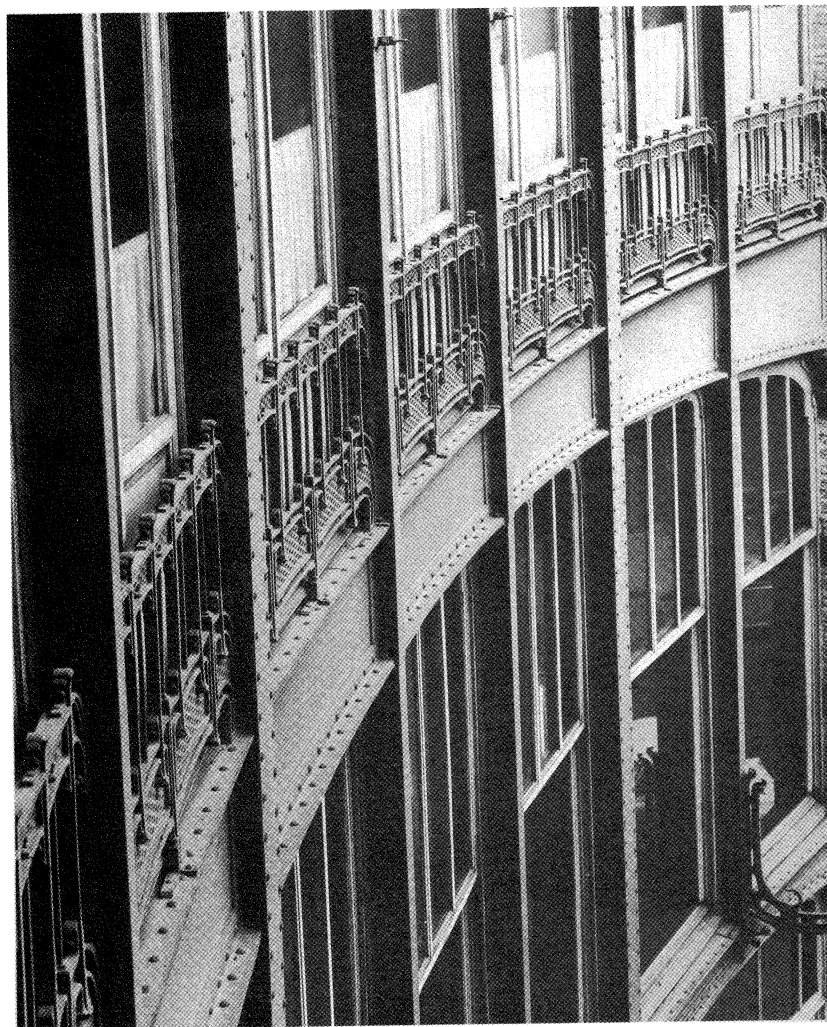


Expéditeur:
Lire et Ecrire Bruxelles
Rue d'Alost, 7
1000 Bruxelles

Belgique - België
P.P.
1000 Bruxelles 1
BC 1528

Le journal de l'alpha



Éducation permanente (I)

Périodique bimestriel
Bureau de dépôt: Bruxelles X
N° d'agrégation: P201024

Décembre 2002 - Janvier 2003
N°132

Le Journal de l'Alpha
est publié avec le soutien
du Service de l'Education permanente
et du Service de la Langue française
(Direction générale de la Culture)
du Ministère de la Communauté française



RÉDACTION :

Lire et Ecrire Bruxelles
Rue d'Alost, 7 - 1000 Bruxelles
tél. 02 533 21 72
courriel : journa.alpha@lire-et-ecrire.be

COMITÉ DE RÉDACTION :

Catherine BASTYNS (secrétaire de rédaction)
Nadia BARAGIOLA
Marie BIETLOT
Anne GILIS
Sylvie-Anne GOFFINET (coordination et contact)
Frédérique LEMAITRE
Helena LOCKHART
Véronique RAISON
Corinne TERWAGNE
Annick WUESTENBERG

ILLUSTRATIONS DES 1ÈRE ET 4ÈME DE COUVERTURE :

La Maison du Peuple de Victor Horta, Jean DELHAYE et
Françoise DIERKENS - AUBRY, Atelier Vokaer,
Bruxelles, 1987

MISE EN PAGE ET IMPRESSION :

Page-In sprl - tél. 019 63 53 77

EDITEUR RESPONSABLE :

Alain LEDUC - rue d'Alost, 7 - 1000 Bruxelles

ABONNEMENTS (6 numéros par an) :

Belgique: 12 € pour le réseau d'alphabétisation
17 € hors réseau à verser au compte
de Lire et Ecrire Bruxelles
n° 001-2316563-85

Etranger: 25 € (à payer par chèque ou
par virement bancaire)

Les objectifs du Journal de l'Alpha

- Informer et susciter réflexions et débats sur des thèmes pédagogiques et politiques liés à l'alphabétisation et à la formation de base des adultes peu scolarisés.
- Favoriser les échanges de pratiques pédagogiques centrées sur le développement personnel et collectif, la participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique.
- Mettre en relation des formateurs, coordinateurs, personnes ressources... du réseau d'alphabétisation et de secteurs proches, et améliorer ainsi les échanges entre personnes dispersées géographiquement ou institutionnellement.
- Ouvrir un espace rédactionnel aux intervenants de ces secteurs.

Une rubrique *Droit de réponse* permet de réagir au contenu du *Journal*. La contribution des lecteurs est également attendue pour partager réflexions, expériences ou lectures, ou pour communiquer des infos.

Dossiers en préparation :

- Education permanente (II)
- Les mots de l'alpha
- Pratiques de la tolérance

Alphabétisation et Education permanente

L'alphabétisation, l'apprentissage des savoirs de base, fait partie du champ de la formation des adultes. Développé à plus de 90% par des associations, ce champ fait également partie du secteur associatif.

Mais l'alphabétisation fait-elle pour autant partie du champ de 'l'Education permanente', tel qu'il est défini en Communauté française ?

Non si...

*" L'alphabétisation peut entraîner l'aliénation de l'individu en l'intégrant à un ordre établi sans lui. Elle peut l'intégrer, sans sa participation, à un modèle étranger de développement. "*¹

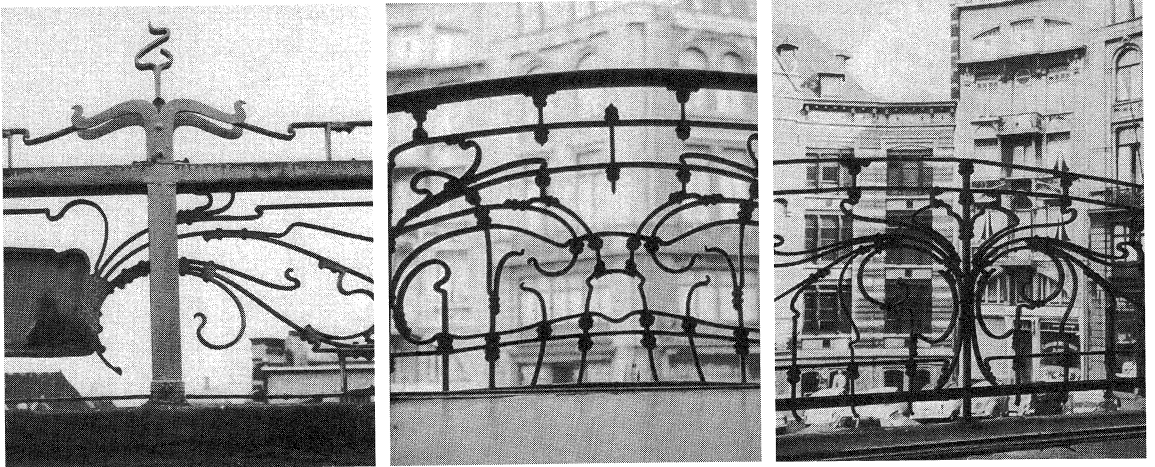
*" L'activité d'alphabétisation s'inscrit dans le sens du statu quo et renforce les inégalités sociales en ne permettant qu'une appropriation limitée de cet outil culturel. "*²

Oui si ...

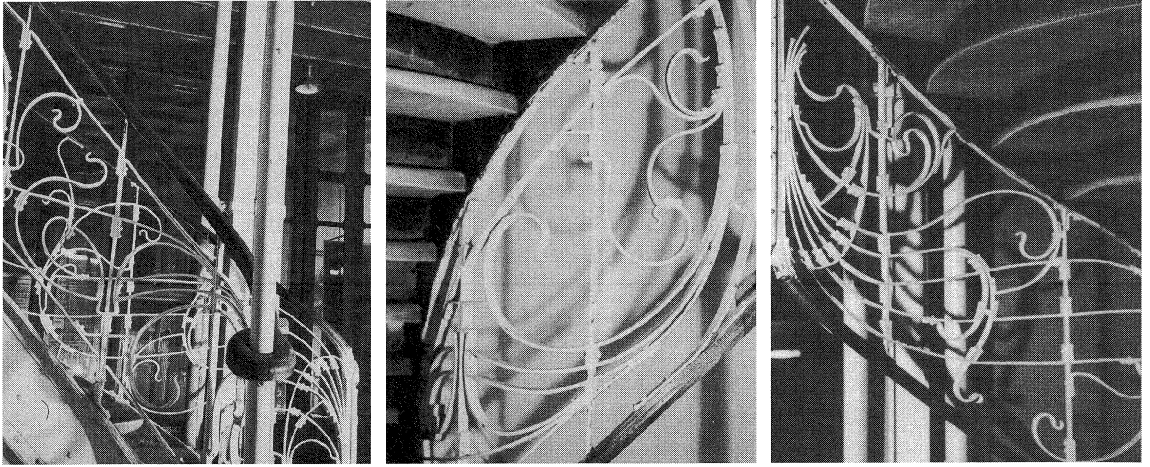
*" ... l'alphabétisation, au contraire, peut donner des possibilités d'épanouissement à sa conscience critique et à son imagination créatrice, permettant ainsi à chacun de prendre part, en acteur responsable, à toutes les décisions dont dépend son destin. "*¹

*" L'alphabétisation peut, par contre, se situer à contre-courant des forces de domination et privilégier des rapports aux mots et au réel qui, tout en étant fonctionnels, seraient également plus critiques et plus créatifs. "*²

Et si, comme le dit Serge Wagner, *" aucune activité d'alpha ne peut, à elle seule, modifier fondamentalement les rapports sociaux qui induisent les analphabétismes "*, elle peut cependant *" provoquer des ruptures dans l'ordre établi des critiques et ouvrir des brèches dans la carapace sociale du statu quo inégal "*².



La Maison du Peuple de Victor Horta, op. cit.



La Maison du Peuple de Victor Horta, op. cit.

L'alphabétisation est toujours liée à l'intégration. Mais elle peut aussi être un outil d'émancipation et dès lors s'inscrire dans le champ de l'Education permanente.

Si l'on considère :

4 Que l'alphabétisation n'est jamais une fin en soi. Il s'agit toujours d'apprendre à lire **pour...**
pour aider les enfants, pour trouver du travail, pour sortir de chez soi, pour entrer dans la société,
mais aussi pour se débrouiller seul, pour être libre, pour mieux comprendre le monde,
pour savoir se défendre..., comme nous le disent les apprenants.

Qu'alphabétiser, c'est donner des outils – parmi d'autres – pour comprendre le monde, pour s'y situer, pour développer ses capacités d'analyse et de réflexion critique, pour y agir socialement, économiquement, culturellement et politiquement.

Qu'alphabétiser, c'est aussi vouloir que tous puissent avoir *le droit d'apprendre,* c'est-à-dire, "*le droit de lire et d'écrire, le droit de questionner et de réfléchir, le droit à l'imagination et à la création, le droit de lire son milieu et d'écrire l'histoire, le droit d'accéder aux ressources éducatives, le droit de développer ses compétences individuelles et collectives...*"³

Et qu'acquérir cet outil suppose non l'enfermement dans des situations d'exclusion mais implique la pleine participation de tous, participation qui est à la fois le but et la condition de l'apprentissage.

Catherine STERCQ
 Coprésidente de Lire et Ecrire

¹ *Déclaration de Persépolis, Symposium international pour l'alphabétisation, septembre 1975, UNESCO.*

² *Serge WAGNER, La lecture, l'écriture et l'alphabétisation, in ALPHA 84, Institut de l'UNESCO pour l'Education, p. 101.*

³ *Quatrième conférence internationale sur l'éducation des adultes, 19-29 mars 1985, Paris, UNESCO.*

Informez sur l'histoire et le concept d'éducation permanente, sur le contexte institutionnel dans lequel elle est née, a été reconnue subsidiée ; comprendre le nouveau décret et prendre connaissance des réactions de l'un ou l'autre ; (re)découvrir l'éducation permanente à travers la pratique (ou le discours sur la pratique) de quelques formateurs/trices ; voir comment certaines associations ont mis l'éducation permanente au centre de leur projet ou ont développé un secteur EP à côté d'autres secteurs,... c'est tout cela que nous avons essayé de rassembler dans ce dossier auquel nous allons consacrer deux numéros. Nous avons voulu vous présenter les différentes facettes de ce dossier comme les morceaux d'un puzzle que chacun rassemble et vient attacher aux morceaux qu'il a déjà... et auxquels il viendra attacher d'autres morceaux plus tard au cours de son histoire, personnelle et collective, d'appropriation créative de l'éducation permanente...

Dossier : Education permanente (I)

Education permanente ou permanence de l'éducation ? <i>Jean-Pierre NOSSENT - Service de l'inspection de l'Education permanente à la Communauté française</i>	6
Vers l'éducation permanente – quelques jalons et leur contexte <i>Catherine BASTYNS - Lire et Ecrire Communauté française</i>	9
Associations volontaires reconnues dans le secteur de l'Education permanente	12
Budget de l'éducation permanente	13
Education permanente et changement <i>Michel DE SELYS - Lire et Ecrire Verviers</i>	14
L'éducation permanente : un outil de lutte contre le racisme ? <i>Synthèse par Sylvie-Anne GOFFINET</i>	15
Populaire, permanente, ou 'tout au long de la vie' <i>Catherine BASTYNS - Lire et Ecrire Communauté française</i>	17
Un nouveau décret... <i>Catherine STERCQ - Lire et Ecrire Communauté française</i>	21
Quelle réforme pour l'éducation permanente – et l'alphabetisation ? <i>Omer ARRIJS – Alpha Mons-Borinage</i>	24
L'éducation permanente, un outil pour la construction d'une société réellement démocratique <i>Monique COUILLARD-DE SMEDT – ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles</i>	26
Partenaires	
Ça bouge du côté du volontariat... <i>Jacques BOSMAN - Lire et Ecrire Communauté française</i>	28
Informations	31

En pages centrales : un récapitulatif des numéros 121 à 130. Les récapitulatifs précédents se trouvent dans les numéros 121 (pour les numéros 112 à 120) et 112 (pour les numéros 98 à 111).

Education permanente ou permanence de l'éducation ?

Pouvoir et savoir, c'est inventer. (Jean Piaget)

La journée du personnel de Lire et Ecrire, le 16 mai dernier, avait pour thème l'éducation permanente. Jean-Pierre Nossent, inspecteur général de la Culture à la Communauté française, y a redéfini l'éducation permanente dans la tradition de l'éducation populaire et dans sa spécificité à la fois comme tension entre un pôle 'intégration' et un pôle 'émancipation', entre un projet de 'démocratie culturelle' et un projet de 'démocratisation de la culture', tout en attirant l'attention sur les dérives possibles, la mauvaise interprétation de ces concepts et les risques de réduction du culturel au psychique et au social.

La tradition de l'éducation populaire

La tradition de l'éducation populaire, c'est la double perspective de l'intégration et de l'émancipation des différents groupes sociaux. Elle place au centre la dimension civique, le lien social et l'emprise sur les problèmes sociaux ou culturels vécus par les individus et les groupes sociaux. On est dans l'éducation populaire quand il est moins question d'amener les gens à la culture que de les mettre en situation de réappropriation d'une emprise sur leur vie. L'éducation populaire implique une participation du public visé et en fait le partenaire central, moins en termes de *manque de culture*, qu'en termes de *potentialités et d'apports*.

Mais ce qui caractérise sans doute le plus l'éducation populaire, c'est l'articulation paradoxale des deux pôles en tension : *intégration/promotion* d'une part, *rupture/émancipation* d'autre part.

Le *pôle intégration*, c'est la promotion d'une culture comprise comme l'appropriation par les individus et les groupes des instruments de la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes d'aliénation et, ce sur quoi on met plus volontiers l'accent maintenant, d'exclusion.

A cela s'ajoute l'exigence *d'un pôle rupture/émancipation*, en tension avec le précédent qui s'inscrit dans une perspective de changement social, de rupture avec le contexte social.

L'éducation populaire n'appréhende pas l'individu seulement comme sujet et moins encore comme objet d'intégration sociale, mais les personnes et les groupes sont considérés comme agents, certes déterminés mais aussi déterminant le changement social.

Au '*savoir intégrateur*' s'ajoute le '*pouvoir émancipateur*'.

L'existence simultanée de ces deux pôles permet de reconnaître les actions d'éducation permanente et de les distinguer notamment d'un travail d'aide sociale ou d'un travail de simple encadrement idéologique, voire de pratiques sécuritaires, qui constituent des dérives classiques de certaines pratiques. L'attitude critique est *condition, moyen et résultat* de l'appréhension de la tension entre les deux pôles. La conjonction des termes *émancipation* et *rupture* avec le passé, c'est l'affirmation d'un droit à construire une vision du monde et à l'exprimer, à avoir un projet social et à tenter de le mettre en oeuvre, à expérimenter, à projeter le changement de la vie et du monde qui est à inventer; en bref de se reconnaître porté par une utopie fondatrice.

En d'autres termes, la logique intégrative n'est pas séparée de la volonté d'émancipation ni de la logique de rupture avec une société inégalitaire qui ne donne pas une même place à tous.

Rupture par de nouvelles formes d'intégration, intégration par une action transformatrice.

C'est au contraire l'unité dans la tension des deux pôles qui caractérise cette action culturelle.

“ Le pouvoir politique gère l'ordre établi y compris l'espace de liberté que cet ordre prévoit, mais il gère ce qui est déjà le consensus social général. La vie associative doit être le lieu d'émergence de l'ordre non encore établi, c'est le lieu du débat de la confrontation où on essaie d'inventer “¹.

La vie associative est donc un lieu en tension par rapport à l'ordre établi, aux politiques - quel qu'il soit ou quelles qu'elles soient.

Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle ?

L'objectif n'est pas tant la démocratisation de la culture aux termes de laquelle il s'agit de favoriser l'accès de tous à *la culture* (ou même, dans une perspective multiculturelle, *aux cultures*) en multipliant les possibilités de tous de consommer des services et biens culturels.

Il s'agit plus d'offrir le maximum de chances à chacun d'atteindre le plus grand développement possible de son potentiel créateur, de réappropriation et de partage du sens et de l'orientation de sa vie. C'est l'orientation de la démocratie culturelle et de l'interculturalité.

Service aux populations ou action transformatrice ? Une grille d'analyse

Pour analyser l'action, on peut se référer à une grille - parmi d'autres possibles - des pratiques

d'animation selon deux modèles caractérisés par une série de tensions/oppositions.

Il ne s'agit évidemment pas tellement de valoriser les pôles extrêmes de ces modèles mais d'aider à situer le projet politique sous-jacent et de clarifier autant que faire se peut les paradigmes structurant les différents types de catégories.

La lecture de cette grille ne doit donc pas se faire en opposition ('ou...., ou...') mais en termes de complémentarité ('et...., et...').

Attention, par exemple, à l'opposition dichotomique 'intégration-émancipation' : on peut être intégré et non-émancipé, intégré et émancipé, non-intégré et émancipé ou non-intégré et non-émancipé. En combinant les 2 critères, on aboutit à 4 cas de figure à ne pas confondre.

Elle doit être également appréhendée comme une échelle graduée partant de rien vers chacun des pôles.

Par exemple, on peut être plus ou moins intégré et plus ou moins émancipé.

Education permanente et Démocratie culturelle	Permanence de l'éducation et Démocratisation de la culture
<p>Emancipation Pouvoir émancipateur Dialectique interne/externe Production, invention Produire du sens Transformation, changement, tous les changements sont possibles Instaurant, favoriser l'institution d'un ordre non encore établi Désir Projet* Sociabilité Collectif /individuel Liberté et expérimentation Action (transformatrice) Accent sur risques à prendre et processus à mettre en œuvre, droit à l'erreur Mouvement de critique sociale Conflit Acteur, sujet Praxis Résoudre des problèmes Projets globaux, transversaux,</p>	<p>Intégration Savoir intégrateur Externalité de la lecture du pouvoir et du savoir Appropriation, intégration Débusquer du sens Adaptation, continuité, changements homéostatiques, répondre aux dysfonctionnements sociaux Institué, institutionnalisation, pérennité de ce qui est Droit Programme Socialisation, modèles dominants Individuel/collectif Obligation d'être des CRACS** Activités (pas sur les fondements) Accent sur résultats Structures de participation Consensus Agent/sujet/objet Pratique Répondre aux besoins*** Gérer des catégories ...</p>

* *Encore que, sur ce point, il faut se méfier de la polysémie des mots et particulièrement du vocable 'projet'. Ne pas confondre - par exemple - le projet aux sens d'obligation de résultat, de projet pédagogique et de pédagogie du projet.*

** *Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires (par ironie pour les vastes objectifs déterminés par le décret Education permanente).*

*** *Attention à la logique des besoins qui correspond la plupart du temps à une forme de marketing qui, dans le champ culturel, devient un encadrement idéologique qui ne dit pas son nom.*

L'instrumentalisation de la culture à des fins intégratives : quelques repères sur les risques de dérives idéologiques, sociales, thérapeutiques ou répressives

En ce qui concerne la notion d'intégration, une précaution sémantique s'impose sans doute : soit il s'agit d'un processus d'intériorisation des valeurs, des normes et des manières de voir dominantes, soit il s'agit d'une intégration comprise comme l'appropriation des instruments d'analyse et d'action pour mieux agir sur le contexte politique, économique, social et culturel dans une perspective de participation à la mise en oeuvre de projets collectifs novateurs.

La dérive sociale consiste à appréhender les individus comme sujets de leur intégration sociale (travail social 'intelligent') ou comme objets d'intégration (régression vers l'alternative entre la bienfaisance ou la répression) plutôt que comme agents déterminés par mais aussi déterminant le changement social, acteurs à part entière de l'espace public et non seulement consommateurs d'un marché y compris de services éducatifs et culturels mêmes bien conçus.

Il importe aussi de distinguer :

- L'action qui s'appuie sur l'expression des besoins – et les réponses – se réduit souvent à une forme de manipulation au mieux pédagogique, voire à un marketing pour mieux faire adhérer à l'idéologie suggérée ; c'est plutôt l'emprise sur la conscience que la prise de conscience ; c'est plutôt l'expression des besoins pour mieux assurer un encadrement idéologique et non un débat démocratique. Agir sur les problèmes et leurs causes implique une toute autre approche.
- Le traitement de l'expression comme une plainte avec un traitement social. Il s'agit alors de penser



Quel type d'éducation ?

plutôt que de penser. C'est traiter l'exclusion et les souffrances de manière à en atténuer les effets et non s'interroger sur les actions possibles au plan des causes.

- La perception de l'expérimentation de la liberté et des diverses formes de résistance comme refus d'intégration. On verra parfois la récupération des pratiques d'expression comme stratégie de traitement des difficultés sociales. C'est le travail sécuritaire.

La fonction culturelle est l'expression comme production de sens donc de rupture, d'utopie émancipatrice et production d'émancipation plus que d'intégration.

La réduction du culturel et du politique au psychique et à l'aide sociale

Des travailleurs socioculturels généreux traitent donc psychologiquement ou socialement la résistance à l'offre d'intégration. Il s'agit dans tous les cas de réduction du politique au psychique, du politique au social au lieu de voir dans la résistance un acte de citoyenneté. Le premier acte de citoyenneté est la résistance à l'injuste. Le politique est ce qui régit les rapports de pouvoirs : résister est un acte aussi éminemment politique.

Si l'on considère les gens comme des malades, comme des handicapés sociaux en termes de manque d'intégration, de manque d'intelligence, de manque d'emploi, de manque d'instruments de culture, bien évidemment ils se positionneront comme tels ou se révolteront.

Ne pouvons-nous pas les considérer comme acteurs et citoyens et considérer leur résistance comme signe de cela. Attention à notre regard, à nos lectures du réel.

Par exemple lorsque les chômeurs mettent en cause l'emploi parce qu'ils veulent un travail qui ait du sens et qui soit socialement utile, ils mettent en cause notre modèle d'intégration fondé sur l'emploi plutôt que sur le travail.

Jean-Pierre NOSSENT
Service de l'inspection de l'Éducation permanente
à la Communauté française

¹ Etienne GROSJEAN, *La Citoyenneté en centres de jeunes*, février 1997.

Vers l'éducation permanente : quelques jalons et leur contexte

Pas facile d'établir un 'historique', quand la flèche du temps n'emporte pas au même rythme les différents éléments qui caractérisent les époques. Tentons néanmoins l'expérience, quitte à faire de brefs aller-retour...

Des origines aux années '30

Les origines de l'éducation permanente remontent aux initiatives d'éducation destinées à la classe ouvrière qui se développent au 19^{ème} siècle, organisées par des ouvriers eux-mêmes ou par leurs organisations, liées soit au mouvement ouvrier socialiste, soit à l'église catholique et plus tard au mouvement ouvrier chrétien.

Un des enjeux qui structurent la vie politique durant la seconde moitié du 19^{ème} siècle est la question de l'enseignement, qui oppose farouchement les catholiques et les tenants d'une instruction obligatoire, publique et non confessionnelle. L'école primaire obligatoire ne sera votée qu'en 1914, et mise en application après la guerre, en 1918 – cet après-guerre marqué par de nombreuses conquêtes législatives, sociales et économiques. Le suffrage universel¹ est acquis en 1919, ce qui amènera le Parti ouvrier belge au pouvoir. De cette époque datent l'instauration de la journée des huit heures, la suppression du délit de coalition, la législation sur les associations sans but lucratif,...

Dans ce contexte, diverses mesures sont instaurées pour soutenir les actions d'éducation populaire. Ainsi l'arrêté royal du 5 septembre 1921 concernant les subsides aux 'œuvres complémentaires de l'école', ou la loi du 17 octobre 1921 relative aux bibliothèques publiques – deux dispositions prises à l'initiative de Jules Destrée, Ministre (socialiste) des Sciences et des Arts.

Le *Conseil supérieur de l'Education populaire* a été créé quelques années plus tard (loi du 3 avril 1929). Ce *Conseil*, composé de représentants des associations, avait pour mission de suggérer au Gouvernement toutes les mesures qu'il jugerait convenables " pour favoriser l'éducation populaire et assurer la meilleure utilisation des loisirs des travailleurs ".

Le *Conseil* a fonctionné jusqu'en 1999, gardant donc son appellation 'populaire' plus de 20 ans au-

delà du décret relatif à l'*Education permanente*. Il n'a été remplacé que tout récemment (décret du 17 mai 1999) par le *Conseil Supérieur de l'Education permanente*.

Mais revenons à l'entre-deux guerres, juste pour préciser que l'esprit de l'arrêté de 1921 est en réalité bien différent de celui dans lequel travaillent les organisations nées dans la mouvance des mouvements ouvriers. L'arrêté privilégie en effet une conception élitiste de la culture, qu'il s'agit de diffuser auprès du public populaire par des conférences, des auditions musicales, des représentations dramatiques, ... L'opposition entre 'démocratisation de la culture' et 'démocratie culturelle', qui sera souvent débattue ensuite, est déjà bien présente, même si on ne l'évoque pas encore en ces termes.

De l'après-guerre aux 'golden sixties'

Après la guerre, la mémoire est vive de ce qui a fait le lit de la guerre. Les réflexions et les actions menées dans la résistance marquent alors fortement les projets d'une société différente. En France, les acteurs de la résistance seront les promoteurs d'une conception novatrice de l'éducation populaire (cf. l'encadré '*Rendre à César...*' p. 19).

Chez nous, c'est surtout la jeunesse qui fera l'objet de la plus grande attention, parce qu'elle est la garante du 'Plus jamais ça !'. L'Etat intervient pour soutenir les mouvements de jeunesse, les Maisons de jeunes, et pour former leurs cadres.

Par ailleurs, la diffusion culturelle prend un tour plus actif, plus proche des publics populaires et de leurs préoccupations : les tournées *Art et Vie* sont organisées pour " établir des relations plus directes entre les artistes et le milieu populaire ", des artistes et des conférenciers sont mis à la disposition des œuvres d'éducation populaire, etc.

Mais l'après-guerre se caractérise également par un effort massif de reconstruction économique, et

dans ce contexte, le besoin de formation des travailleurs s'amplifie considérablement.

Les fameuses 'golden sixties' inaugureront une série de mesures qui répondent tout à la fois à la revendication d'un 'droit culturel' et aux besoins des entreprises. La première de ces dispositions est la loi du 1^{er} juillet 1963, dite 'loi de promotion sociale', qui octroie une indemnité aux travailleurs suivant une formation. Mais ce n'est qu'une vingtaine d'années plus tard que sera instauré le *congé-éducation payé* (loi du 22 janvier 1985). Les nombreux remaniements qu'ont connus ces lois soulignent la tension persistante entre deux conceptions antagonistes de l'éducation et de la formation des adultes : l'une comme *droit culturel*, l'autre comme *adaptation aux besoins de la société, en particulier aux besoins du marché du travail*. D'abord restreint aux formations professionnelles, le congé-éducation a été un moment élargi aux formations les plus diverses, pour se resserrer à nouveau sur celles en lien avec le métier exercé (c'est le cas actuellement). De plus, ces mesures ne concernent que les travailleurs, et entre-temps un chômage structurel s'est installé dans le paysage...

De populaire à permanente Le début des années '70

Retournons au début des années '70, une époque où l'on prévoyait peu que les années fastes déboucheraient rapidement sur une crise durable. Époque où se poursuivaient les luttes emblématisées par 'mai 68', les luttes pour une redistribution plus équitable des bénéfices engrangés.

La classe ouvrière s'était progressivement amenuisée, tandis que le secteur tertiaire croissait considérablement, de même que la consommation et le temps de loisirs. Les connaissances et les techniques évoluent déjà très vite.

Que l'éducation doive devenir *permanente* est une réponse à ces mutations incessantes. Qu'elle ne soit plus dite *populaire*, une réponse au fait que la population l'est moins...

En 1971, un arrêté royal modifiant celui de 1921 introduit le terme 'éducation permanente'. Il introduit surtout de tout autres perspectives dans la conception de l'action culturelle.

L'arrêté de 1921 organisait la subvention d'*activités*²; celui du 16 juillet '71 fixe "les conditions d'agrégation et d'octroi de subventions aux *organisations* nationales et régionales d'éducation permanente".

Le champ d'activités couvert par l'arrêté de 1921 était restreint à la démocratisation de la culture ; celui de '71 s'étend à l'ensemble du secteur socio-culturel au sens large : les organisations qui restent dans la tradition antérieure, celles qui s'occupent de loisirs actifs ou récréatifs³, celles qui agissent dans une perspective militante, celles qui développent des expérimentations sociales,...

L'année précédente avait vu paraître l'arrêté créant les Centres culturels (arrêté du 5 août 1970), qui cite déjà explicitement l'éducation permanente comme un principe essentiel de la politique culturelle. Les subventions octroyées aux Maisons de jeunes sont quant à elles fixées par un arrêté du 22 octobre 1971. Dès 1972, il est décidé que le Ministère de la Culture interviendra dans la rémunération de permanents des organismes d'éducation permanente.

Dans les trois cas, la même exigence : que les publics participent activement aux projets des organismes. Dans les trois cas aussi, la même intention : professionnaliser le secteur socio-culturel. En ce qui concerne l'éducation permanente, il faudra cependant se contenter longtemps de l'intention, car les moyens ne suivront pas...

Malgré cela, les associations volontaires se sont structurées, fédérées ; certaines ont obtenu leur reconnaissance 'éducation permanente' en tant que grands mouvements polyvalents, dépassant largement l'échelon local, d'autres pour leur action sur une aire plus réduite, régionale ou locale.

Le décret de 1976, enfin...

Le " *Décret fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organismes d'Éducation permanente en général et aux organisations de promotion socioculturelle des travailleurs* " (hé oui, c'est son nom complet), le fameux "Décret '76", va donc s'efforcer de réaliser la synthèse entre des objectifs hérités du passé et des intentions nouvelles. Une synthèse assurément hardie et ingénieuse, car le projet du décret du 8 avril 1976 fut voté à l'unanimité par le Conseil culturel de la Communauté française.

Pour la première fois, la notion d'éducation permanente est définie, non par le public visé, mais par les objectifs que doivent poursuivre les organisations pour être reconnues. Il nous semble utile de les reproduire *in extenso* ici, car de nombreux articles de ce dossier vont y faire référence.

L'article 2 (Chapitre I) du décret de '76 stipule donc :

“ Est considérée comme organisation volontaire d'Education permanente des adultes celle qui, créée, animée et gérée par des personnes privées, a pour objectif d'assurer et de développer principalement chez les adultes :

a. une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;

b. des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;

c. des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Pour réaliser cette éducation, chaque organisation utilise les méthodes et les techniques les mieux adaptées aux objectifs visés et aux besoins définis par les publics concernés. ”

C'est sur base de la cohérence des projets et actions des associations par rapport aux objectifs ainsi définis que le Conseil de l'Education populaire (maintenant le Conseil de l'Education permanente) a été chargé de remettre avis sur la reconnaissance, le subventionnement ou le retrait d'agrément des associations. Ces objectifs généraux seront conservés tels quels dans le nouveau décret en préparation.

Ce que le décret de '76 maintenait de la tradition de l'éducation populaire, c'est la nécessité d'accorder néanmoins une attention spécifique au 'public populaire'. Et bien que beaucoup de discussions aient porté sur ce point lors des travaux préparatoires au nouveau décret, ce principe sera également conservé.

Dans le décret de '76, la priorité donnée au public populaire est manifestée par l'octroi de moyens supplémentaires aux associations travaillant avec ce public, ainsi que le définit le Chapitre II du décret (*De l'octroi de subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs*).

L'article 10 (Chapitre II) stipulait en effet :

“ § 1. Pour pouvoir être classé dans la catégorie des organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs, l'organisation doit, outre les conditions prescrites pour la reconnaissance d'organisation d'Education permanente, s'adresser et s'adapter par priorité au public du milieu populaire en réalisant son action au départ de l'analyse avec ses membres de leurs conditions de vie et des facteurs déterminant plus particulièrement leur situation. ”

Le § 2 de cet article définit quant à lui le public du milieu populaire comme *un groupe de participants*

composé par 80% au moins de travailleurs [et assimilés] n'ayant pas de diplôme au-delà du secondaire supérieur.

En ce cas encore, force est de dire que c'est l'intention qui compte, car avec un tel pourcentage, c'est quasi toute la population qui était concernée et l'est encore aujourd'hui.

Et après '76 ?

Une fois n'est pas coutume : la suite est dans ce numéro...

Catherine BASTYNS
Lire et Ecrire Communauté française

¹ Ou plutôt 'demi-universel', puisque le droit de vote ne sera accordé aux femmes qu'en 1949.

² Leur nomenclature est trop cocassement rétro pour qu'on ne la cite pas : " Les œuvres (...) classeront leurs séances en trois catégories : a) Conférence simple ; b) Conférence avec projections lumineuses ; c) Conférence avec auditions musicales. " (Art. 3 de l'arrêté du 5 septembre 1921).

³ Les organisations dites 'de loisirs culturels' par référence à leur principal domaine d'action, sont encore actuellement reconnues dans le cadre de cet arrêté de 1971. Le décret de 1976 a en effet prévu qu'il resterait d'application pour les organisations ne répondant pas au prescrit de son article 2. Il stipule toutefois que plus aucune nouvelle reconnaissance ne sera possible dans ce cadre ancien.

Sources (notamment) :

- ACCS & MOC, **Regards croisés sur l'éducation permanente**. EVO, Bruxelles, 1996, 204 p.

- Jean-Pierre NOSSENT, Alain DE WASSEIGE, **Politiques d'éducation permanente et culture**, Cahiers DAJEP n°16, décembre 1992, pp. 7-12.

- Alain DE WASSEIGE, **Historique de l'éducation permanente**, Culture & développement n°38, juillet-août-septembre 2002, pp. 10-16. (Cet article synthétise et prolonge le précédent.)

- Paul FICHEROULLE, **Intervention dans le débat sur le projet de décret créant le Conseil supérieur de l'Education permanente**, Parlement de la Communauté française, Séance publique du 27 avril 1999.

Associations volontaires reconnues dans le secteur de l'Éducation permanente

Le secteur Éducation permanente concerne non seulement les 'organisations d'éducation permanente' proprement dites (celles qui sont reconnues dans le cadre du décret de 1976), mais également les 'organisations de loisirs culturels' (qui restent régies par un arrêté royal de 1971) et les 'Centres d'Expression et de Créativité' (CEC), réglementés par une circulaire ministérielle du 1^{er} novembre 1976 faisant suite au décret éducation permanente.

Les tableaux suivants indiquent le nombre d'associations reconnues dans ces différents cadres et en fonction de l'envergure territoriale de leurs actions. Notons qu'une association peut être reconnue mais ne pas bénéficier de subventions l'une ou l'autre année, ceci restant néanmoins exceptionnel.

Organisations d'éducation permanente

Source : Service de l'Éducation permanente, *Bilans 1998-1999-2000*

Types de reconnaissance	Chapitre I	Chapitre II
Organisations générales	97	32
Régionales dépendantes	47	167
Régionales indépendantes	53	25
Org. locales indépendantes	52	8
Total (481)	249	232

Près de la moitié des 481 associations reconnues en 2000 comme 'organisations d'éducation permanente' étaient reconnues plus spécifiquement pour leur action avec un public populaire ('Chapitre II'), bénéficiant de ce fait d'une subvention majorée.

Sur l'ensemble des 'organisations d'éducation permanente', une soixantaine (15%) organisent ou coopèrent à l'organisation d'actions d'alphabétisation.

Organisations de loisirs culturels

Source : Site www.educperm.cfwb.be

Types de reconnaissance (2002)	
Organisations générales	25
Régionales dépendantes	14
Régionales indépendantes	22
Total	61

Une soixantaine d'organisations de loisirs culturels sont encore actuellement reconnues sur base de la législation de 1971. Leur nombre diminue puisqu'il ne peut plus y avoir de nouvelle reconnaissance dans ce cadre ancien, et du fait des retraits d'agrément.

Elles organisent les activités les plus diverses : des groupes de danses et de musiques populaires aux cercles photographiques, en passant par les sociétés de langue et de littérature locales, les clubs de marche, les troupes de théâtre amateur, les centres d'étude et de documentation sociales, etc. Quelques-unes organisent ou coopèrent à des actions d'alphabétisation.

Centres d'expression et de créativité

Les 181 CEC actuellement reconnus proposent eux-aussi une foule d'activités différentes : ateliers de calligraphie, de danse contemporaine, de hip hop, de photo, d'infographie, ateliers destinés à l'éveil des enfants, voire ateliers vélo et énergie solaire... Les CEC constituent une application particulière de la démarche d'éducation permanente et leur spécificité a conduit à une forme d'autonomie de ce secteur. Leur statut est actuellement assez nébuleux, mais un décret sur les CEC est en préparation.

Budget de l'Education permanente

En 2000, le budget de l'Education permanente représentait 13% de l'ensemble du budget de la Direction générale de la Culture. Cette proportion était en baisse au cours de la précédente décennie, bien que les montants alloués aient augmenté en chiffres absolus.

Notons que le budget *Education permanente* comporte non seulement les moyens de financement pour les organismes reconnus dans le cadre du décret de 1976, mais également pour les Centres d'expression et de créativité (49,5 millions BEF en

2000) et les Organisations de loisirs culturels (31,6 millions).

Rappelons qu'au budget de 731 millions pour le secteur *Education permanente* s'ajoutent d'autres budgets, que les organisations obtiennent d'autres pouvoirs publics, notamment la subvention de personnel engagé via les programmes de résorption du chômage, qui constituent un soutien devenu structurel pour le secteur socio-culturel.

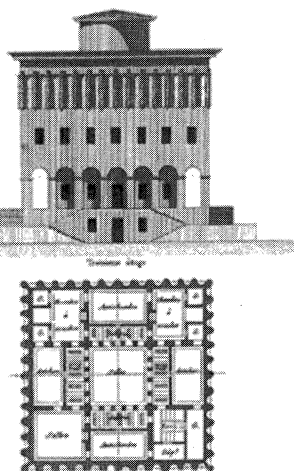
C.B.

Budget de la Direction générale de la Culture de la Communauté française (en FB courants et en millions), et part de l'Education permanente

	1990	1996	2000
Total D.G. Culture *	3.362,0	4.312,1	5.656,7
dont Jeunesse & Education permanente	931,8	1.071,8	1.266,5
dont Education permanente	580,0	639,7	731,1
dont Promotion socio-culturelle des travailleurs (Chapitre II du décret de '76)	133,8	148,1	175,5
% Jeunesse & Educ. permanente in DG Culture	28 %	25 %	22%
% Education permanente in DG Culture	17 %	15 %	13%
% du Chap. II in Educ. permanente	23 %	23 %	24%

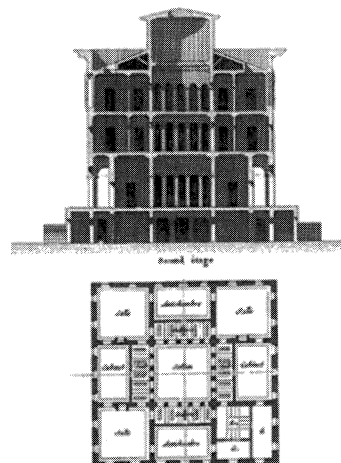
* Le budget de la DG Culture ne comprend ni l'audiovisuel, ni les infrastructures culturelles, ni l'enseignement artistique.

La Maison d'Union (projet de Ledoux)



«La vérité dans les arts est un bien de tous ; c'est un tribut que l'on offre à la société : chercher à la découvrir est un bien qui appartient à tout le monde.»

*Claude-Nicolas Ledoux
(1736-1806)*



Education permanente et changement

J'ai un petit problème avec l'éducation permanente. Ca tient du détail, du coupage de cheveu en 4. Ce qui me gêne dans cette histoire, c'est la permanence. Bien sûr, le sens est clair et le motif limpide : on n'a jamais fini. Pourtant, quand on me parle d'éducation permanente, moi, j'entends 'changement'. Changement des conditions de vie, des rapports de force... la liste est longue... et on n'a pas fini.

J'ai un faible pour les initiatives qui vont dans le sens d'un changement : développement durable, abandon du nucléaire, généralisation de l'objection de conscience, libéralisation de tous les stupéfiants, droit de vote pour tous, possibilité de se faire débaptiser, accès à la culture, obtention d'une allocation universelle... j'en passe et des merveilles. Mais tout de suite, j'entends des hauts cris, pourquoi cette liste et pas une autre, qui est-il, celui-ci, pour nous baver ses vues et patati et patata.

Aussi, peut-on envisager cette question : si, comme je l'imagine, l'enjeu de l'éducation permanente c'est le changement, alors, d'où viendra-t-il, et comment s'exprimera-t-il ? Là est peut-être notre seul rôle : rendre le changement possible, et pour apporter un peu de grandiose à l'affaire, rendre l'histoire possible.

Je ne prendrai qu'un seul exemple : la régularisation des sans-papiers.

La régularisation des sans-papiers de janvier 2000 n'était pas le résultat d'une décision gouvernementale prise dans un souci humanitaire, mais bien la conséquence des actions répétées des personnes concernées par des séjours dits illégaux, et notamment les très symboliques occupations d'églises des années 98-99. A cette époque, les régionales de Lire et Ecrire avaient le bon goût de prendre en charge ces fameux illégaux en regrettant, dans le désordre : qu'ils soient totalement insécurisés par leur situation, qu'ils aient peu d'espoir de voir un changement dans leurs conditions d'existence (ne parlons même pas d'un hypothétique accès à l'emploi, en dehors de l'inacceptable travail en noir), ou qu'ils s'installent dans la clandestinité ad vitam. Nous répondions à la demande d'apprentissage du français dans un souci d'assurer et de développer (cfr. décret) : une prise de conscience et une

connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Par ailleurs et au bout du compte, ces illégaux, ces sans-papiers ont eu gain de cause. L'histoire a donné raison aux campeurs des églises. La Belgique a régularisé la situation de milliers d'adultes et d'enfants.

Les missions de Lire et Ecrire sont toutes concernées par l'éducation permanente, des formations en alphabétisation aux 'visites citoyennes' en passant, comme à Verviers, par l'organisation d'une école de devoirs, l'éducation permanente est au centre de nos préoccupations. Je peux aussi ajouter que ces préoccupations vont toutes dans le sens d'un changement, minime ou important... ce qui laisse supposer qu'il y aurait une sorte de hiérarchie, qu'il y aurait des priorités à prendre en compte. Ainsi, et sans vouloir donner de leçons, quelles étaient nos priorités vis-à-vis des sans-papiers ? Améliorer leurs compétences en communication, leur apprendre à parler, les renseigner sur les arcanes de nos institutions ? J'entends des hauts cris, qui est-il celui-ci, pour nous baver ses vues – refrain connu – et pourquoi ci et pourquoi ça ? J'ai la conviction qu'il fallait soutenir les actions des sans-papiers (ce fut fait) comme complément et peut-être même comme préalable à toutes nos autres initiatives pour que notre histoire commune soit possible.

Michel DE SELYS
Lire et Ecrire Verviers



L'Éducation permanente : un outil de lutte contre le racisme ?

Tel est l'intitulé de la matinée de réflexion qu'a organisé la Voix des Femmes, le 25 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le racisme et les discriminations. Organisme d'éducation permanente, la Voix des Femmes entend, parmi ses nombreuses actions, lutter contre le racisme en tentant de diffuser dans l'opinion publique une image positive des réalités immigrées.

La question qui a notamment servi de fil conducteur à la réflexion était la suivante : l'Éducation permanente est-elle un outil approprié pour lutter contre le racisme et les discriminations ?

A la table des intervenants, France Lebon, directrice du Service de l'Éducation permanente à la Communauté française et Andrea Rea, directeur du Groupe d'étude sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion à l'ULB.

Pour France Lebon, que l'éducation permanente, située au croisement des enjeux de l'éducation à la citoyenneté et de l'action associative, soit un outil de lutte contre le racisme est quelque part évident. Les formes d'action de l'éducation permanente, à savoir la participation, la formation, la sensibilisation de l'opinion publique et la recherche sont des outils pour aborder les questions du racisme de manière très large. L'éducation permanente correspond en effet à un travail socio-politique ayant comme enjeu mobilisateur le développement d'une citoyenneté culturelle, la défense de l'égalité sociale et politique, de l'égalité entre hommes et femmes, la valorisation de l'expression des diversités culturelles. En conséquence, les pratiques d'éducation permanente sont susceptibles d'induire de nouvelles cultures communes, de produire de la cohésion et du lien social entre les différents groupes qui vivent sur un espace donné (qu'il soit local ou plus global).

Parmi les associations reconnues en éducation permanente, une quinzaine sont centrées sur les droits de l'homme, la citoyenneté, la démocratie et la lutte contre le racisme (qui est l'absence de droit et le rejet de la différence culturelle). Ces associations sont dans l'histoire de l'éducation permanente relativement récentes au regard de celles qui existaient au moment de la sortie du décret de 1976. Relativement peu explicite, ce décret se contentait

de définir trois axes de travail pour les organismes d'éducation permanente, à savoir la prise de conscience des réalités de la société, l'analyse critique et l'action. Par ailleurs, alors que dans les années '70, on était plongé dans les situations d'immigration, paradoxalement il n'y est nulle part fait référence dans le décret. La prise en compte de ces questions a donc eu lieu par le biais d'autres dispositifs... mais pas toujours avec des moyens suffisants. Comme quoi, un décret lié aux enjeux d'une société en évolution permanente ne devrait pas être immuable. L'adapter régulièrement permettrait d'intégrer les enjeux qui ont échappé précédemment et les nouvelles problématiques qui se sont fait jour...

L'exposé d'Andrea Rea, partait d'une approche sociologique et historique du racisme et rejoignait, en bout de course, au niveau des pistes d'action, les propos tenus par France Lebon sur l'éducation permanente.

Mais au préalable, Andrea Rea a relevé huit caractéristiques qui balisent le racisme :

- Au cours de l'histoire, on a connu une évolution dans la manière de justifier le racisme. On est ainsi passé d'une forme hiérarchisée des races (justifiée au niveau scientifique par des critères biologiques) à une forme diversifiée des groupes ethniques (le différentialisme selon lequel, en raison des différences entre les cultures, le mélange culturel est difficile et la séparation préférable).
- Le racisme se donne à voir sous trois formes contre lesquelles il convient de lutter simultanément, même si la troisième est à la base des deux autres : le préjugé racial, l'attitude et le comportement raciste (le passage à l'acte), l'idéologie raciste.
- La manière de gérer la question de la différence a évolué. Historiquement, trois formes particulières

peuvent être mises en évidence (l'apparition d'un signe distinctif, la mise à l'écart et l'extermination) et doivent continuer à nous questionner aujourd'hui : par exemple, le signe distinctif nous fait évidemment penser à l'étoile jaune mais aujourd'hui, ce sont les aspects physiques (couleur de la peau, morphologie du visage,...) qui en tiennent lieu.

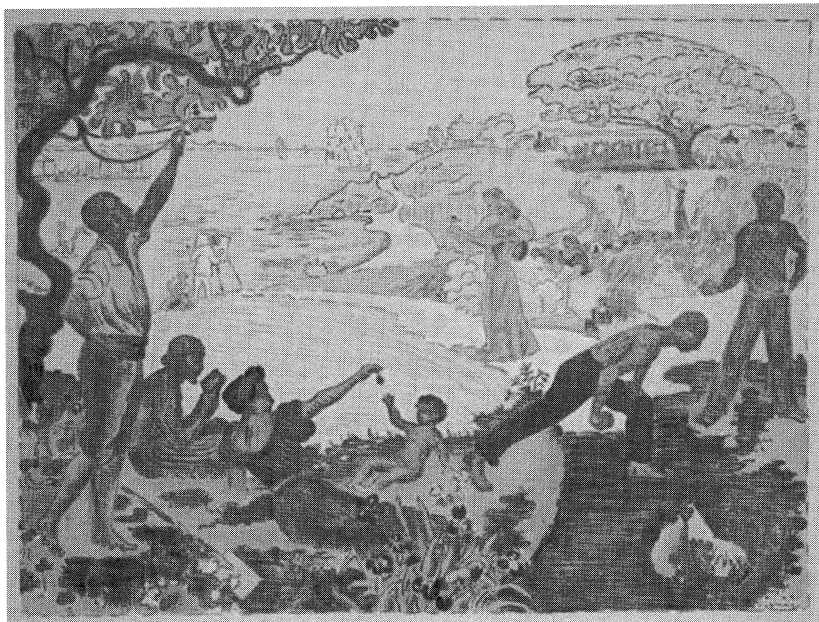
- Ce ne sont pas les races qui créent le racisme mais le racisme qui crée les races. Autrement dit, ce qui prime ce ne sont pas les différences mais la manière dont ces différences sont utilisées pour donner un sens négatif à la relation sociale.

- Le recul du racisme politique institutionnel (qui se cantonne actuellement dans les partis d'extrême droite) ne doit pas occulter le racisme 'ordinaire'.

- Il existe un espace imaginaire au niveau européen qu'on pourrait appeler 'le racisme à l'encontre des sous-blancs' qui est basé sur une idée mythique de ceux qui ont construit les différentes identités nationales qui composent l'Europe. Il y aurait d'un côté ceux qui seraient les vrais détenteurs de l'identité, de la culture... et les autres, les 'sous-blancs' qui en seraient les prétendants.

- La discrimination raciale résiste aux tentatives que peuvent faire des personnes pour se couler dans la culture nationale (prendre la nationalité belge, participer aux formes modernes de la culture,...) en stigmatisant d'autres aspects qui permettent d'établir la différence.

Au temps d'harmonie, Paul Signac



- Le racism, même s'il est moins visible, se manifeste aussi sous la forme de l'évitement : fuir les quartiers à fort pourcentage de population d'origine étrangère, les écoles que fréquentent leurs enfants, etc.

Les manifestations du racism étant posées, quelles sont les moyens pour le combattre ? Andrea Rea en cite quatre : l'outil juridique, l'information et la médiatisation, l'éducation et l'éducation permanente. Nous y voilà ! Schématiquement, trois axes de travail peuvent être dégagés :

- L'éducation permanente offre des outils pour faire une lecture critique de la société qui va beaucoup plus loin que ce que les médias peuvent faire, qui énonce les enjeux sociaux en termes de pouvoir et de rapports de force.

- L'éducation permanente c'est une philosophie de vie promouvant une manière d'être au monde et de penser le monde qui constitue un projet politique sur la citoyenneté et qui conduit à une émancipation collective.

- L'éducation permanente porte l'héritage d'une pensée nationale de la classe ouvrière. Or, il n'y a pas une culture qui correspondrait à une nation mais des cultures populaires dominées. Ce vers quoi il faut tendre est l'intégration de deux objectifs : une cohésion sociale et politique autour de valeurs communes d'une part et un pluralisme culturel d'autre part. Ce n'est pas évident de mener ces deux objectifs de front mais il faut établir des liens privilégiant l'échange, le contact, il faut vivre grâce

à nos différences et non malgré nos différences. Pour cela, il faut jouer sur plusieurs plans pour insuffler une nouvelle manière de travailler en éducation permanente, avec d'autres partenaires qui ne sont pas nécessairement des militants anti-racistes mais qui peuvent être des vecteurs de changement...

Synthèse par
Sylvie-Anne GOFFINET

Le Journal de l'alpha : récapitulatif

Pour la troisième fois, nous publions un récapitulatif des numéros parus. Le premier se trouve dans le numéro 112 (pour les numéros 98 à 111) et le second dans le numéro 121 (pour les numéros 112 à 120). Voici donc celui pour les numéros 121 à 130...

N°121 / Février-Mars 2001

Validation des compétences

Éditorial

Catherine STERCQ – Lire et Ecrire Communautaire

Dossier

La validation des acquis en dehors du champ scolaire

Joëlle VAN GASSE – FUNOC

Les compétences en alphabétisation : le cercle ou la ligne droite ?

Nathalie ISTA – FeBISP

Utilisation des compétences acquises tout au long de la vie en vue de mettre en place un outil d'auto-évaluation

Anne TOMSON – Lire et Ecrire Hainaut occidental

Le portefeuille des savoirs

Synthèse à partir d'un mémoire de Dominique LAUTHE

« Nos compétences fortes » : un outil de reconnaissance
Extrait du 'Coup d'alpha', périodique de Lire et Ecrire Liège

Mise en pratique d'une terminologie de niveaux pour déterminer des objectifs de formation

Nathalie de WERGIFOSSE – CIRE

Collaboration avec l'enseignement de promotion sociale

A la FUNOC - Joëlle VAN GASSE

A CFS - Christian VANDIEPENBEEK

Reconnaissance et validation des acquis en chantier

Paulette GERBEHAYE

A lire, sur le bilan et la validation des compétences

Marie-France REININGER – Collectif Alpha

Rencontre

De la (dé)motivation à la motiv-action

Anne-Sophie DELIZEE, Collaboratrice de Lire et Ecrire Namur

N°122 / Avril-Mai 2001

Les outils pédagogiques

(Première rencontre des formateurs de Bruxelles et de Wallonie – Saint Vaast, 30/11 & 1/12/2000)

Éditorial

Catherine STERCQ – Lire et Ecrire Communautaire

Dossier

Echo

Véronique RAISON – EPFC

Discours inaugural de la Rencontre

France LEBON, Directrice du Service de l'Education permanente – Communauté française

Entre brouillard et soleil

Jean-Claude SIMON – Lire et Ecrire Hainaut occidental

Une journée à Saint-Vaast

Micheline MASSOTTE – asbl Options

Développer la citoyenneté dans l'apprentissage

Michèle WILHELM – FOREM

Pédagogie contre citoyenneté ?

Geneviève MAIRESSE – Le Germoir

Expression graphique : la fresque collective

Françoise PIERARD – Lire et Ecrire Verviers

Souvenirs décousus

Caroline LAURENT – Centre Social du Béguinage

L'apport d'outils pédagogiques multimédia

Delphine WILLEMS – CF 2000

Découvrir des passages vers l'autre

Sylvie TERRYIN – Cadreci asbl

Exploitations pédagogiques autour de « L'Essentiel »

Lydia MAGNONI – FUNOC

La place des outils pédagogiques en alpha et en formation de base

Omer ARRIJS – Alpha Mons-Borinage

Le formateur au banc des accusés ?

Pina LATTUCA – CeRAIC

Billet de bonne humeur

Jean-Pierre MATTELE – Centre Social du Béguinage

Le logiciel Eval 2, sa méthodologie et sa mise en œuvre en promotion sociale

Myriam VERLY – Form@t 21 (promotion sociale de La Louvière)

Bilan de compétences / projet professionnel : quelle démarche, quelle approche ?

Anne REMY – CIEP Namur

Rencontres plurielles

Pascale CANART & Cécile CROQUET – FOREM

Patchwork de techniques ludiques

Eveline WASTERLAIN – Promotion sociale de Colfontaine

Participation, oui. Vitrine, non !

Anne de VILLE – FOREM

De Verviers à Saint-Vaast

Lire et Ecrire Verviers

N°123 / Juin-Juillet 2001

Projets à financement spécifique

Dossier

Partir pour se perdre dans la ville

Jean PRZYKLEK – Collectif Alpha

Une malle pour découvrir le plaisir d'écrire

Françoise DUCHESNE – Alpha 5000

Il faut que je te dise... Il faut que je me dise...

Katy

Vouloir manger du gâteau avant qu'il ne soit cuit

Anne SEGERS – CASG de la Ligue des Familles / Cours d'alpha à La Rosée

Vers la création d'une entreprise d'édition

Sabine DENGHIEN – Lire et Ecrire Hainaut occidental

Ado primo-arrivant cherche cours de français

Vinciane HARDY – Lire et Ecrire Verviers

Une intégration de proximité

Frédérique LEMAÎTRE – Lire et Ecrire Centre-Borinage

Une invitation à parler un autre langage : par les images

Sylvie DERUMIER – Cumulus

Lectures – Médias – Ecrits

L'apprentissage de l'écrit chez les adultes (par Anne TORUNCZYK)

Commentaire de Kristine MOUTTEAU – Collectif Alpha

Partenaires

Banlieues, « un portail sur l'Europe et le monde »

Alain LEDUC & Marie BIETLOT – Banlieues / Lire et Ecrire Bruxelles

Recherche

Concepts à l'œuvre dans les associations wallonnes d'alphabetisation et dans les centres flamands de *basiseducatie* : quelques éléments de comparaison

Nathalie DRUINE (trad. : C. BASTYNS)

N°124 / Septembre 2001

Sensibilisation et recrutement

Éditorial

8 septembre 2001 – Journée internationale de l'alphabetisation

Catherine STERCQ & Jean-Marie SCHREUER – Coprésidents de Lire et Ecrire

Dossier

Du porte à porte au bouche à oreille. Chronique du recrutement au Collectif Alpha

Hélène LOCKHART – Collectif Alpha

Trente ans de sensibilisation et de recrutement

Sylvie-Anne GOFFINET

Comment ça va l'alpha ?

Catherine BASTYNS – Lire et Ecrire communautaire

« Sensibilisation à Jodoigne », le vécu !!!

Jean PETERS – Lire et Ecrire Brabant wallon

La sensibilisation des publics faiblement scolarisés à la FUNOC

Joëlle VAN GASSE – FUNOC

Toucher le public belge, parent pauvre de l'alphabetisation

Nathalie DONNET – Alpha 5000

Jean-Paul, Christian, Jacqueline, Hector et les autres : un combat pour la dignité, un combat pour le savoir

Sylvie-Anne GOFFINET (sur base de documents et d'un entretien avec des militants de ATD Quart Monde)

Guide méthodologique pour l'action de sensibilisation et de médiatisation

Atelier Eole / Lire et Ecrire Luxembourg

Lire et Ecrire repart en campagne de sensibilisation

Nadine DESPREZ (L & E Brabant wallon) et Huguette VLAEMINCK (L & E Namur)

La semaine de la connaissance au Cora de Châtelaineau

Catherine STERCQ – Lire et Ecrire Communautaire

Une journée au Cora de Châtelaineau

Jacques DESTORDEUR – L & E Verviers

Cora et l'alpha : le retour

Anne KLINKENBERG – L & E Verviers

Promotion et recrutement en Flandre

Kathy DE WINTER – VOCB (trad. : C. BASTYNS)

Formation

Apprendre le français dans un contexte interculturel

Frédérique LEMAÎTRE – Lire et Ecrire Centre-Borinage

N°125 / Octobre-Novembre 2001

Les visites revisitées

Éditorial

Une Europe plus sociale, plus solidaire, plus citoyenne : c'est pour quand ?

Catherine STERCQ & Jean-Marie SCHREUER – Coprésidents de Lire et Ecrire

Dossier

Les visites revisitées

Véronique RAISON – EPFC

Culture, vous avez dit culture ?

Lucien BERGHMANS – Collectif Alpha de Forest

A la découverte de la Belgique sous toutes ses facettes

Nathalie DE WERGIFOSSE – CIRE

Envies de sortir et s'en sortir...

Omer ARRIJS – Alpha Mons-Borinage

Article 27 – présentation et coordonnées de l'asbl Article 27 et de ses antennes

Les Musées d'Art ancien et d'Art moderne, une muse des nouveaux savoirs ?

Anne QUERINJEAN – *Service éducatif des Musées royaux des Beaux-Arts*

Une visite au Musée des Beaux-Arts – Les saisons de la peinture

Christiane SEDYN – *Asbl Joseph Swinnen*

Une visite à la Fondation Folon

Jean PETERS – *L & E Brabant wallon*

Hors frontière... Le voyage en Bretagne

Michèle STREPENNE – *L & E Luxembourg*

Cour de récréation

Huguette VLAEMINCK – *L & E Namur*

Découvrir l'autre à travers sa culture

Anne TOMSON – *L & E Hainaut occidental*

Sortir...

Josiane RENARD – *L & E Verviers*

Lectures – Médias – Ecrits

La typographie au tableau noir (par Fernand BAUDIN)

Commentaire de Gilles HUTEREAU – *Collectif Alpha (centre de documentation)*

N°126 / Décembre 2001 – Janvier 2002

Musiques et sons : l'alpha donne de la voix, des voies pour l'alpha

Dossier

Écoutez-moi

François ARCIDIACONO – *CREHAM*

Le chant : apprendre en s'exprimant

Fanchon DAEMERS, *Auteur-compositeur et animatrice*

Jouer avec les rythmes, danser sur la mélodie – le travail phonétique en langue étrangère

Wivine DREZE – *Université de Mons- Hainaut*

Appréhender la langue par la chanson

Corinne TERWAGNE – *CFs*

La cédéthèque de la FUNOC

Isabelle ALBASINI – *L & E Charleroi / FUNOC*

Atelier 'voix' : allier le plaisir du son au goût de la langue française

Jo LESCO – *Service socio-éducatif de la Monnaie*

Un atelier de lecture à voix haute : le sens au-delà de l'appréhension immédiate

Régine OLIVA – *L & E Charleroi / FUNOC*

La méthode Tomatis : des sons pour développer l'écoute et faciliter l'apprentissage

Synthèse du rapport du projet Tomatis réalisé par la FUNOC / *L & E Charleroi*

Le chœur des femmes 'Voci'

Françoise VAN KOL – *Dar al Amal*

Fiche pédagogique

Le fichier du formateur : structure d'un fichier pour l'exploitation pédagogique de chansons

Lectures – Médias – Ecrits

Bibliographie commentée : Sons et rythmes

Gilles HUTEREAU – *Collectif Alpha (centre de documentation)*

Publications

Formation des professeurs de langue en phonétique corrective – Le système verbo-tonal.

Pietro INTRAVALIA

Mille et une escales sur la mer des histoires

Patrick MICHEL et al. (*compte-rendu : Catherine BASTYNS*)

Alphanet

Internet : un nouveau support d'apprentissage et de coopération en alphabétisation

Marie BIETLOT – *L & E Bruxelles / Banlieues*

N°127 / Février-Mars 2002

8 septembre – 8 mars : quel lien ? L'alpha, une affaire de femmes ?

Dossier

Quelles femmes ? Oui, mais quelles femmes !

Frédérique LEMAITRE - *Lire et Ecrire Centre-Borinage*

Raison d'histoire ou histoire de raison ?

Sylviane MARTIN - *Maison de quartier d'Helmet*

Filles et garçons : même chance dans leur scolarité ?

Catherine BASTYNS et Sylvie-Anne GOFFINET

Une maison pour les femmes

Béatrice BASTILLE - *Collectif Alpha Forest*

Le sexe de la langue

Omer ARRIJS - *Alpha Mons-Borinage*

Faire entendre la voix des femmes

Victoria JUANIS - *La Voix des Femmes*

Démarches pédagogiques

A propos des "femmes qui marchent"

Françoise PIERARD et Elenitza TAGALIDIS - *Lire et Ecrire Verviers*

Le vote des femmes

Dublin Literacy Scheme (*Extrait de 'Reflets d'Europe'*)

... et ... des textes des participant(e)s

du Gaffi, de l'asbl Joseph Swinnen et de Lire et Ecrire Verviers

Partenaires

Femmes, alpha et bilan orientation de projet

Jacqueline VERMEULEN - *Secteur Insertion des F.P.S. de Tournai-Ath*

Alphanet

Un Carrefour Alpha sur internet

Marie BIETLOT - *Lire et Ecrire Bruxelles / Banlieues*

N°128 / Avril-Mai 2002 (N° spécial, hors format)
Les chiffres de l'alpha. L'alphabetisation en
Communauté française de Belgique (1990 à 2001)

Introduction

Méthode et validité de l'enquête ... et un tour d'horizon
sur le champ de l'alphabetisation

Liste des opérateurs ayant participé à l'enquête 2000-01
(avec indication du public et de l'encadrement)

Statut, reconnaissance, orientation principale et finance-
ment des associations

De 1990 à 2001 : coup d'œil sur une croissance qui ne
s'est pas faite en un clin d'œil

Résultats de l'enquête 2000-01

Rédaction de ce numéro : Catherine BASTYNS, sauf l'ar-
ticle 'Statut, reconnaissance, orientation,...' (Catherine
STERCQ) et les 'Positions de Lire et Ecrire' (collectif).

N°129 / Juin-Juillet 2002

Numéro 'patchwork'

Éditorial

Le racisme discrimine, humilie et tue

*Lire et Ecrire, le MRAX et des apprenantes de l'asbl
Joseph Swinnen*

Patchwork

Le défi pédagogique : un gant à relever pour l'appre-
nant... et le formateur

Corinne TERWAGNE - Collectif Formation Société

Compétences transversales pour une participation
citoyenne

Gérard FOUREZ - Facultés Notre Dame de la Paix

Ville, immigration et cohésion sociale

Silvana PANCIERA - Banlieues Italia

Textes d'apprenantes

Asbl Joseph Swinnen

Redéfinition de l'éducation de base des adultes en
Flandre

Roger JACOBS

Alphabetisation des travailleurs

Lire et Ecrire Liège

Interculturalité et alphabetisation : échos du lancement
d'une recherche-action

Anne GILIS - Lire et Ecrire en Wallonie

Partenaires

Bruxelles nous appartient

*Anne SEGERS - Centre d'Action Sociale Globale de la
Ligue des Familles*

Lectures-Médias-Ecrits

La lecture : de la théorie à la pratique

Gilles HUTEREAU - Collectif Alpha

Alphanet

Embarcation virtuelle pour le Canada

Marie BIETLOT - Banlieues / Lire et Ecrire Bruxelles

N°130 / Septembre 2002

Le temps de l'alpha : un temps qui se conjugue au
pluriel

Éditorial

Le 8 septembre - une Journée internationale qui rythme
le temps de l'alpha

*Catherine STERCQ & Jean-Marie SCHREUER -
Coprésidents de L & E*

Dossier

J'arrive tout de suite

Helena LOCKHART - Collectif Alpha

Le temps de retrouver les siens

Témoignage de Luan ABEDINAJ

Profils d'apprenants et durée d'apprentissage

Collectif de la zone de Châtellerault - France

Pourquoi le temps ?

Marylin DEMETS - Lire et Ecrire Hainaut occidental

Quand la culture s'en mêle...

Isabelle ALVAREZ - Centre Placet / Reliance

Gérer son temps de travail : pas toujours évident...

*Témoignages de Dominique ANNET, Sandrina
DESTAERKE et Olivier DE MEUTER*

La participation institutionnelle : aussi une question de
temps ?

Véronique RAISON - E.P.F.C.

Le temps des participants

*Catherine BASTYNS - Lire et Ecrire en Communauté
française*

Ruralité. Quand temps rime avec... distance

Joëlle LEDENT - Lire et Ecrire Luxembourg

Par les temps qui courent... ou l'alphabetisation dans le
parcours d'insertion

David CORDIER - Le Piment

Fiches pédagogiques

Un atelier d'écriture sur le temps

Katy COLLART - Alpha 5000

Les horaires des magasins et des services

Jacqueline DERHO - Lire et Ecrire Liège

Lectures-Médias-Ecrits

Le temps de lire, lire sur le temps

Gilles HUTEREAU - Collectif Alpha

Rencontres

Autour de Paulo Freire : éducation et transformation
sociale

Omer ARRIJS - Alpha Mons-Borinage

Alphanet

Des ordis quand on ne sait ni lire ni écrire

Marie BIETLOT - Banlieues / Lire et Ecrire Bruxelles

Populaire, permanente, ou 'tout au long de la vie' ?

L'éducation permanente est en passe d'être 'reliftée'. On lira plus loin les changements majeurs qui seront apportés par le nouveau décret, mais son nom du moins devrait demeurer. Ce n'était pas évident...

Durant les travaux préparatoires à la refonte du décret, on a envisagé de l'intituler : « décret relatif au soutien de l'action associative permettant le développement de l'analyse critique, de la diversification des projets de société démocratique et l'exercice de la citoyenneté et des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques ». Ça faisait un peu long...

N'empêche que pour de nombreux acteurs, « le terme *éducation permanente* ouvre une quête de nouvelle nomination »¹.

Parce que des changements considérables sont apparus depuis les années '70 – dans la société, dans les moyens de production et de communication, dans l'affiliation aux mouvements héritiers de l'éducation populaire, quant aux lieux d'ancrage des mouvements sociaux,...

Ou, plus simplement, parce que dans '*éducation-permanente-au-sens-du-décret-de-76*', 'permanente' signifie plus et autre chose que son sens usuel.

Une spécialité belge ?

« Seule la Belgique francophone utilise ces termes pour traduire la réalité des associations favorisant l'exercice de la citoyenneté et l'émancipation des populations. Rares sont ceux qui savent de quoi il s'agit. Le grand public pense souvent qu'il s'agit de formation continue, et c'est d'ailleurs ainsi que les interprètes traduisent ce terme dans les colloques. »²

D'accord pour les interprètes et le grand public.

Et d'accord pour l'exclusivité à la Belgique francophone, mais seulement à condition d'ajouter 'actuellement'. Car en fait la notion d'éducation permanente 'au-sens-du-décret-de-76' apparaît non chez nous mais en France, dès la fin des années '50.³

De cette éducation permanente 'première mouture', Joffre Dumazedier donne une définition particulièrement intéressante en ceci qu'elle n'opère pas le clivage éducation initiale / formation continuée : « Dans son acception originelle, l'éducation permanente est distincte de l'éducation des adultes ou de l'éducation tout au long de la vie. C'est une édu-

cation (...) de toute la population, à tous les âges de la vie, en vue de favoriser le développement de la personnalité et la participation sociale dans une société en changement permanent. Elle met donc en cause à la fois l'éducation scolaire et l'éducation extra-scolaire de l'adulte et de l'enfant. »⁴

Restreinte au champ de l'éducation des adultes, mais dotée de la même ambition globale (lier les apprentissages à la participation sociale, aux affects,...), la notion d'éducation permanente a même connu, à la charnière des années '60 - '70, un temps de diffusion internationale, notamment grâce à l'action de Paul Lengrand (*voir l'encadré 'Rendre à César...'*).

Pour Lengrand, l'éducation permanente est indissociable d'un mouvement de refonte des conceptions traditionnelles de l'éducation : « S'il est vrai que l'homme pendant toute sa vie peut et doit continuer à s'instruire, à se former, à se qualifier, à progresser dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre affectif, dans l'ordre moral, dans ses relations avec autrui et avec la société, si des structures d'éducation des adultes se développent en assez grand nombre pour l'aider dans cet effort, alors la pensée et le processus éducatif doivent être radicalement modifiés. »⁵

Mais il est évident que cette diffusion large du vocable 'éducation permanente' au sens où l'entend le décret de '76 ne fit pas long feu : lorsque nous évoquons une telle notion dans les échanges avec nos homologues français par exemple, nous précisons : 'ce que vous appelez éducation populaire'. Le comique de l'affaire, c'est que l'expression 'éducation permanente' cessait d'être d'usage en France à l'époque où elle remplaçait chez nous 'éducation populaire'.

'Permanente', comme la révolution du même nom ?

Il s'agit moins ici de décerner des brevets d'antériorité ou de spécificité quant à l'usage de certains

Révolution permanente

Il existe bien une autre expression dans laquelle 'permanente' ne veut pas seulement dire 'qui ne cesse pas' mais acquiert un sens proprement subversif. Que ce sens soit surajouté à la signification première n'avait pas échappé à son auteur...

« *La conquête du pouvoir par le prolétariat ne met pas un terme à la révolution, elle ne fait que l'inaugurer. (...) Elle amènera inévitablement des éruptions violentes, c'est-à-dire à l'intérieur des guerres civiles, et à l'extérieur des guerres révolutionnaires. C'est en cela que consiste le caractère permanent de la révolution socialiste elle-même. (...) [Elle] commence sur le terrain national, se développe sur l'arène internationale et s'achève sur l'arène mondiale. Ainsi la révolution socialiste devient **permanente au sens nouveau et le plus large du terme** : elle ne s'achève que dans le triomphe définitif de la nouvelle société sur toute notre planète.* »

Léon TROTSKY : **La révolution permanente**, 1929 (trad. fr. 1931).

Et nous, que voulons-nous dire de plus avec 'permanente' ?

rouages sociaux sans changer les rapports de force, il y a bien des enjeux de l'éducation permanente qu'on peut laisser tomber. Et il suffit alors d'interpréter 'permanente' comme l'obligation permanente d'être en mesure de fonctionner au mieux dans ce système mieux huilé.

'L'éducation tout au long de la vie', cette formule devenue courante et qui sonne si bien, est en effet un mot d'ordre dont la paternité revient à l'OCDE⁶. Lorsque cet organisme, qui par définition voit la formation à travers le prisme de l'économie, le lance au milieu des années '80, il entend par là « les possibilités de formation tout au long de la vie qui visent à améliorer les perspectives d'avenir et de carrière de ceux qui ont été défavorisés à l'école et y ont échoué à un âge précoce ».

L'UNESCO, qui a repris l'expression, en a fait une priorité en matière d'éducation des adultes – l'expression est même si souvent utilisée qu'on l'abrège « LLL » (pour *Lifelong learning*).

Il ne fait pas de doute que l'UNESCO a des objectifs plus humanistes et une conception moins instrumentale de l'éducation que l'OCDE. Mais il n'empêche que 'tout au long de la vie' n'exprime qu'une durée, et rien quant à la qualité. Celle de l'éducation, mais aussi celle de la vie, que l'éducation doit contribuer à améliorer.

Catherine BASTYNS

termes que de relever qu'ailleurs comme chez nous le projet d'une éducation populaire a débouché sur la nécessité d'une analyse critique de la répartition des savoirs et des pouvoirs, la nécessité de subvertir les relations et les contenus d'apprentissage classiques et reproducteurs, la nécessité d'actions concrètes – sociales, politiques, culturelles, etc. – à travers lesquelles les participants manifestent et exercent leur repositionnement,...

Vaste programme, qui réclame des conditions de réalisation rarement réunies. Question d'époque (les luttes ouvrières, la résistance contre les fascismes,...), question de fonctionnement (la subversion peut-elle être subsidiée ?), question de participants...

Entre le projet général et sa concrétisation, il y a dès lors toute une série de porte-à-faux, mais aussi des inventions, des avancées – qui ont souvent du mal à se dire, sans doute parce que le projet est, tout à la fois, trop vaste et impossible à lâcher.

... ou comme 'tout au long de la vie' ?

Impossible à lâcher – encore faut-il s'entendre. Si on attribue à l'éducation la mission de huiler les

¹ Cf. notamment Majo HANSOTTE in *Trois forums pour la réforme du décret du 8 avril 1976 sur l'Éducation permanente – Premier pas vers la conclusion d'un pacte associatif – Les actes*, Ministère de la Communauté française, Direction Générale de la Culture, 2002 (pp. 21-29).

² Cf. Dossier *Éducation permanente – Notre secteur en question*, Culture & développement n°38, juillet-août-septembre 2002, p. 24.

³ Elle aurait été formulée pour la première fois en 1959 par Pierre ARENTS, dans la revue *Esprit*, n° spécial de juin 1959 sur le loisir.

⁴ Joffre DUMAZEDIER : Article *Éducation permanente*, *Encyclopedia universalis*, vol. 7, p. 948 (éd. 1996).

⁵ Paul LENGREND, *Les significations de l'éducation permanente*, *La Chronique de l'UNESCO*, Vol. XV, juillet-août 1969.

⁶ Organisation de Coopération et de Développement Économiques. *L'OCDE regroupe une trentaine de pays, parmi les plus riches du globe.*

Rendre à César...

“ A l'origine de la formation de notre équipe, il y a une révolte contre la séparation de la culture et du peuple, de l'enseignement et de la vie. ”

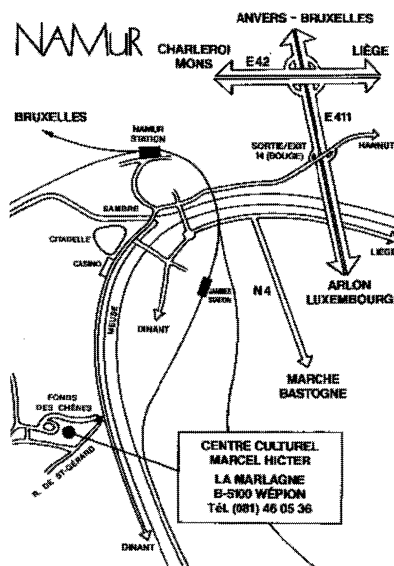
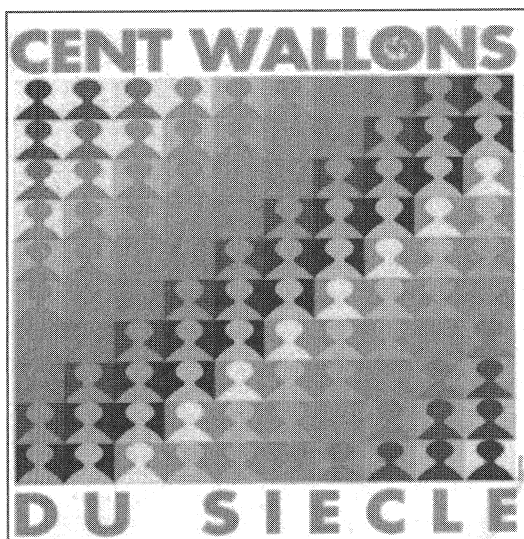
(Manifeste de fondation du mouvement Peuple et Culture, 1945)

... ou à Marcel ...

Pour les plus jeunes (les moins vieux ?) d'entre nous, *Marcel Hicter* c'est sans doute surtout le nom d'un Centre où l'on vient se former, échanger, débattre...

Mais dans ce dossier consacré à l'éducation permanente, on se devait de rappeler que Marcel Hicter (1918-1979) a aussi été un de ses hérauts. Directeur de l'Administration des Arts, des Lettres et de l'Éducation populaire (1958-1963), puis directeur de la Jeunesse et des Loisirs au Ministère de la Culture française (de 1963 jusqu'à sa disparition en '79), M. Hicter a défendu, constamment et ardemment, le concept exprimé par le décret de '76.

Comme le résume la notice qui lui est consacrée dans *Cent Wallons du siècle*, “ Pour Hicter, c'est l'éducation qui conduit à la démocratie. (...) Il préconise de substituer aux modèles de la pédagogie traditionnelle d'autres modèles fondés sur l'autonomie, la vie collective et l'autogestion. Par ses propos et sa démarche, il fait figure de précurseur ”.¹



... à Joffre, ...

Le nom de Joffre Dumazedier évoque surtout la *Sociologie des loisirs*, titre d'un livre qui fait référence dans le domaine des sciences sociales. Mais Dumazedier a aussi contribué à mettre au point la méthode d'*entraînement mental*, laquelle s'apparente également à l'*approche systémique* et à la démarche d'*autosocioconstruction des savoirs*. Ça commence sûrement à vous dire quelque chose...

Né en 1915 dans un milieu populaire, militant de l'autonomie du culturel face au politique, Dumazedier participe avec d'autres camarades de la résistance à la fondation, dès l'été '45, du mouvement *Peuples et Cultures* qu'il présidera pendant plus de vingt. En 1968, il crée à la Sorbonne la première chaire de *socio-pédagogie des adultes*.

Et l'éducation permanente dans tout ça ? On n'en est pas loin : Dumazedier est précisément l'auteur de l'article *Éducation permanente* dans

(suite page suivante)

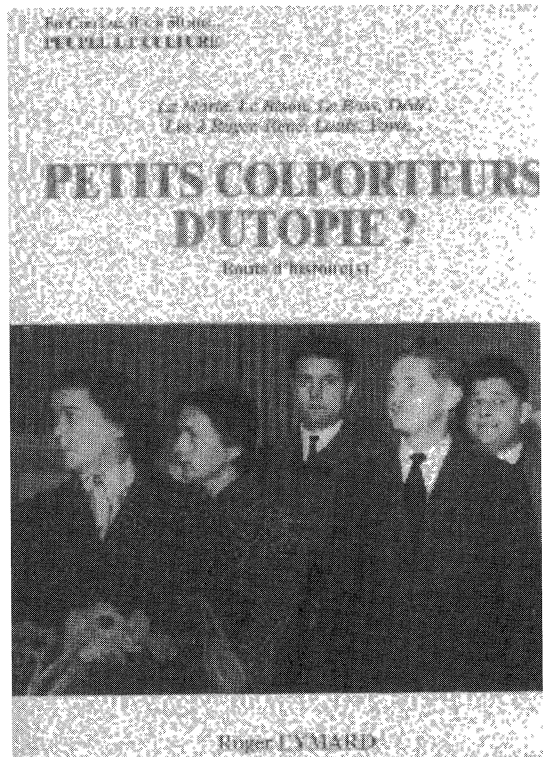
une célèbre encyclopédie, où l'on trouve un éclairage très intéressant du concept (cf note 4, p. 18).

... à Paul, ...

Paul Lengrand (né en 1910 dans le nord de la France) fait aussi partie de l'équipe fondatrice de *Peuples et Cultures*. Inspecteur de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation populaire au lendemain de la guerre, il sera responsable de la division de l'éducation des adultes à l'UNESCO à partir de 1948. Ses séjours et activités à l'étranger, en particulier au Canada, le font tenir là-bas pour un des pères de l'éducation permanente, à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages².

... et aux autres.

Si l'historique³ du mouvement *Peuples et Cultures* fait remonter au Siècle des Lumières les idéaux qui le portent (" Depuis Condorcet, des militants se sont mobilisés pour que l'article sur la libre communication des opinions soit accompagné par le droit à l'éducation et à la culture "), il souligne surtout que " les fondateurs avaient



entre 20 et 25 ans lorsque le gouvernement du Front populaire est arrivé au pouvoir. Ils ont appartenu aux Auberges de la Jeunesse, mouvement à l'esprit libertaire associant activités de plein air et culturelles, convivialité et ferveur militante pour l'avènement de ce nouveau monde où le besoin de culture deviendrait une force identique à celle de la faim, selon la belle expression d'Antonin Artaud ”.

C.B.



- ¹ *Cent Wallons du siècle. Catalogue de l'exposition, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1995. (Visible sur le web : www.wallonie-en-ligne.net/1995_Cent_Wallons).*
- ² Cf. notamment : Paul LENGRAND, *Introduction à l'éducation permanente*, Paris, Unesco, 1970, 100 p.
- ³ J-F. CHOSSON, *Peuple et culture 1945 - 1995*, Editions Peuple et culture, 1995, 104 p.

Un nouveau décret...

Une cinquantaine d'associations menant des actions d'alphabétisation sont reconnues par la Communauté française comme organisations d'Education permanente dans le cadre du Décret de 1976.

Depuis plus d'un an une réforme de ce décret se prépare : débats au Conseil Supérieur de l'Education permanente, consultation des associations, forums de discussion....

Aujourd'hui l'avant-projet de ce nouveau décret « relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente » est sur la table. En voici les principaux éléments.

De son objet ...

Le décret a pour objet de permettre le soutien et le développement de l'action des associations qui visent « l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques » et dont la démarche s'inscrit « dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics » et « privilégie la participation active des publics ainsi que l'expression culturelle ».

Il reconnaîtra « les associations qui ont pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique »

et dont la finalité est de « participer au changement social pour la construction d'une société démocratique plus solidaire, plus égalitaire et plus interculturelle par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle ».

Le nouveau décret a donc gardé les mêmes orientations que le décret de 1976 et propose, par cette définition de l'Education permanente, un concept politique et culturel spécifique à la Communauté française, non comparable au concept international actuellement largement répandu 'd'éducation tout au long de la vie'.

La question du changement d'appellation s'est donc posée : retour à 'éducation populaire', 'éducation à la citoyenneté',... mais rien d'enthousias-

mant ... et donc, à ce jour, on parle toujours 'd'éducation permanente'.

De la reconnaissance des associations

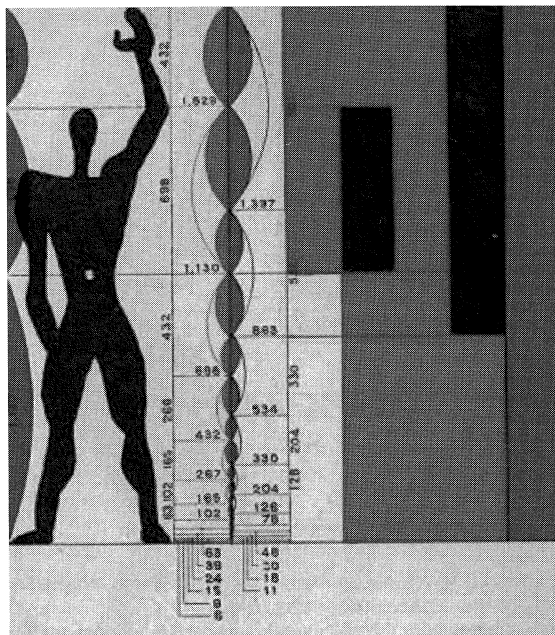
Le nouveau décret définit 4 axes de reconnaissance :

1. Participation, Education et Formation citoyennes

Cet axe vise les actions et programmes d'éducation et/ou de formation ayant pour objectif l'exercice de la citoyenneté active et participative dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de changement social,...

Ces actions doivent :

- Concerner et impliquer directement les participants à tous les niveaux d'élaboration de l'action (conception, mise en œuvre et évaluation).



- Se développer en cohérence critique avec le milieu social et l'environnement qu'elles visent.
- Prévoir et développer les moyens pour assurer l'accessibilité et la participation effective des publics cibles en assurant une visibilité publique de l'action et des objectifs de l'association.

2. Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs

Cet axe vise les associations centrées sur la formation des animateurs, formateurs, membres, militants, ou responsables associatifs, bénévoles ou rémunérés.

3. Production de services et d'analyses

Cet axe vise les productions de services, de documentation, en ce compris la mise à disposition de celle-ci, d'outils pédagogiques et/ou culturels ainsi que la production d'analyses, de recherches et d'études critiques sur des thèmes de société.

4. Sensibilisation et Information

Cet axe vise les associations qui organisent des campagnes d'information et de communication

pour sensibiliser le grand public afin de faire évoluer les comportements et les mentalités sur des enjeux culturels, de citoyenneté et de démocratie.

Les associations devront s'inscrire dans un axe principal et pourront, à titre complémentaire, inscrire des actions dans un second axe.

Les associations qui développent de manière importante et systématique des activités dans au moins trois axes feront l'objet d'une reconnaissance spécifique comme 'mouvement' pour autant qu'elles étendent leurs actions à l'ensemble du territoire de la Communauté française en développant des actions régionales et locales et en assurant une participation active d'un public issu de milieux populaires.

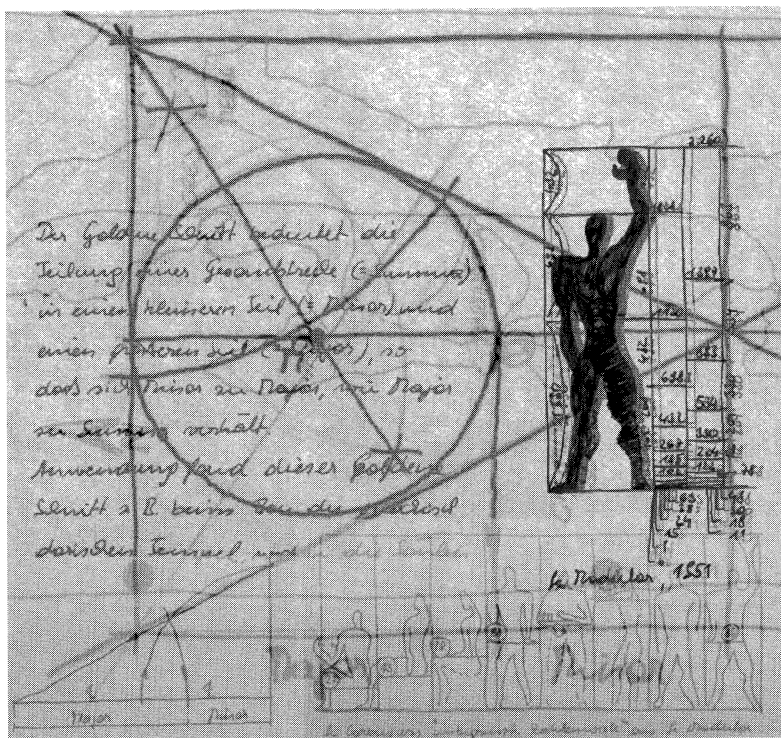
Cette nouvelle organisation a notamment pour objectifs de mieux 'visibiliser' les champs couverts par les quelques 500 associations actuellement reconnues dans le cadre du décret de 1976 et de permettre un financement de type forfaitaire.

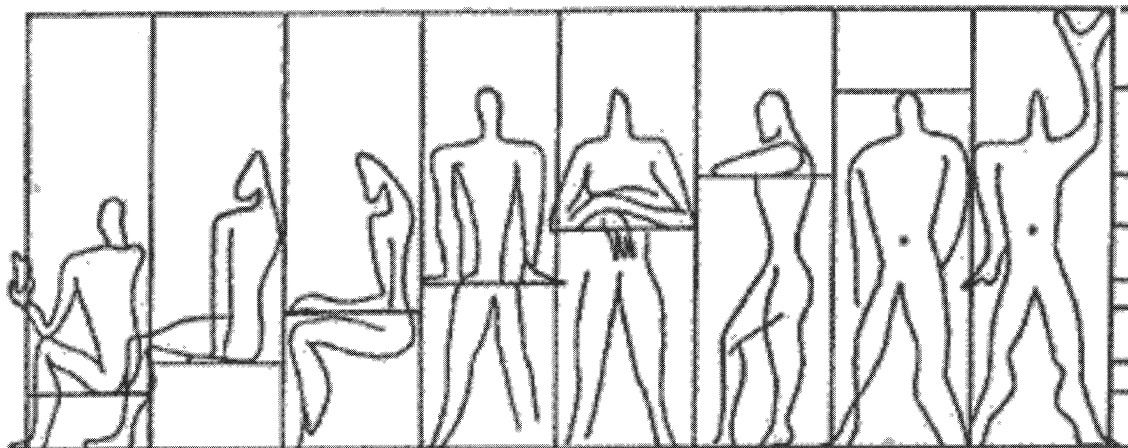
Du public

Le décret de 1976 établissait une distinction entre les associations selon qu'elles s'adressaient ou non à un public de 'travailleurs', dit 'populaire'.

De nombreux débats ont eu lieu sur la pertinence du maintien de cette distinction... et sur la définition de la notion de 'milieux populaires'.

Le nouveau décret ne prévoit pas de reconnaissance spécifique mais réaffirme que les publics dits 'défavorisés' constituent les publics prioritaires de l'Education permanente, publics définis comme étant « les personnes, avec ou sans emploi, qui sont porteuses au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou les personnes en situation de précarité sociale ou de grande pauvreté ».





Du financement

Le système actuel de financement sera remplacé par un système forfaitaire.

Un premier forfait, lié à la reconnaissance, garantira le financement, à durée indéterminée, de frais de fonctionnement et d'emploi. Un deuxième forfait, lié à un contrat-programme de 5 ans, financera des frais d'activités.

Pour l'axe 'Participation et Education', les forfaits seront fonction de la couverture territoriale de l'association (locale, régionale, générale) et du nombre d'heures d'activités. Pour les autres axes, les forfaits seront fonction du volume d'activités (nombre d'heures-stagiaire, nombre de publications, d'outils produits, nombre d'études,...).

Le décret permettra le co-financement de certains projets par d'autres niveaux de pouvoir, sans remettre en cause l'interdiction générale de double subventionnement.

Bien évidemment l'intérêt de ce nouveau décret et de ce nouveau mode de financement ne sera réel que si le secteur est effectivement refinancé de manière suffisante... ce qui nous est annoncé pour 2010... Le passage de l'ancienne formule à la nouvelle sera donc très (!) progressif.

La manière dont la transition se fera n'est pas encore très claire, si ce n'est que les associations actuellement reconnues auront trois ans à partir de la date de mise en application du décret pour demander leur reconnaissance dans le nouveau cadre, trois ans pendant lesquels elles sont assurées d'avoir au moins le même volume financier que celui qu'elles avaient à cette date de mise en application.

Vers un pacte associatif

Le décret, dans son exposé des motifs, « reconnaît et valorise l'autonomie, l'indépendance et la dimension critique des associations qui relèvent de son champ d'application. (...) Plus que d'indépendance, il s'agit aussi de reconnaître aux associations, subventionnées ou non, le droit à la critique et à la contestation ».

Et le Ministre Demotte concluait les forums en considérant que « la réforme du décret sur l'éducation permanente constitue le premier pas vers la conclusion d'un pacte associatif. Parce qu'elle repose sur les objectifs que je défends dans le cadre de ce pacte : reconnaître et renforcer le rôle majeur joué par le monde associatif dans notre développement culturel et démocratique, par le biais d'un engagement clair entre les pouvoirs publics et le secteur associatif »¹.

La place des associations – et notamment des actions d'alphabetisation – dans notre société, leur rôle face au secteur marchand et au secteur public, leur reconnaissance par les pouvoirs publics,... : de nombreux débats en perspective.

Catherine STERCQ

¹ *Trois forums pour la réforme du décret du 8 avril 1976 sur l'éducation permanente – Premier pas vers la conclusion d'un pacte associatif – Les actes, Ministère de la Communauté française, Direction Générale de la Culture, 2002.*

Quelle réforme pour l'éducation permanente et l'alphabétisation ?

La réforme du décret entreprise par le ministre Demotte envisage une stabilisation, un renforcement des moyens, une nouvelle définition des priorités, l'agrégation de nouvelles actions. De plus, le ministre a mené une large consultation des acteurs intéressés. Voilà des éléments reçus comme assez positifs. Mais à cette occasion, l'on peut se demander de quelle réforme au juste l'éducation permanente a besoin. De même pour l'alphabétisation.

Un concept inchangé

Comme dans le décret de 1976, l'avant projet de décret 2002 indique comme bénéficiaires de la reconnaissance les « associations développant leur action dans une perspective d'éducation permanente ».

Or, cette terminologie risque bien d'être assez ronflante et creuse : termes généraux, véritables fourre-tout. Dans le concret, l'éducation permanente est souvent devenue service social, centre d'intégration, lieu de formation, relais de politiques sécuritaires, partenaire des entreprises, du FOREM et de l'ORBEM, des CPAS. Et les asso-

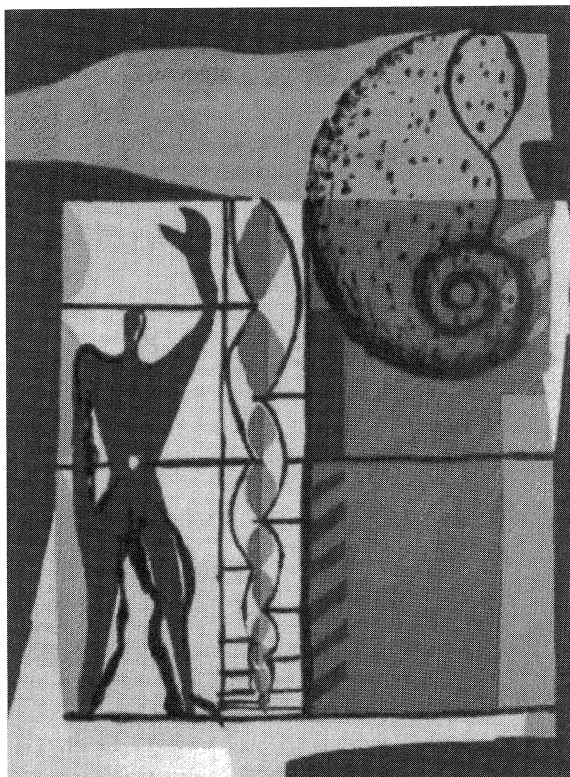
ciations sont devenues une sorte de rouage de l'Etat qui leur confie des missions d'exécution de ses propres objectifs d'intégration de la société et dans la société. La réalisation des objectifs propres de l'éducation permanente est devenue assez secondaire. Et difficilement repérable : on croit aisément développer une connaissance critique des réalités de la société, etc... alors qu'on fonde une grande partie de son action sur les financements qui nous viennent des politiques d'intégration et que celles-ci nous imposent leurs critères de performance et d'évaluation. Suffit-il de réaffirmer qu'on continue et qu'on renforce l'éducation permanente pour sortir des impasses ? La terminologie de l'éducation permanente est-elle devenue une sorte d'incantation plus ou moins rassurante, plus ou moins inquiétante, mais plus très opérante ?

D'ailleurs que veulent dire, de quoi sont porteurs ces termes pour les populations acculées aux questions de survie ? Si l'on ne mène pas une réflexion plus fine, le décret ne va-t-il pas entériner et renforcer la poursuite des mêmes pratiques et ambiguïtés ?

Prendre distance et élargir le cadre

Et pour en sortir, je crois qu'il faut prendre une certaine distance. Il ne suffit pas de débattre seulement dans le cadre des contradictions pointées ci-dessus et déjà si souvent relevées. Ce cadre est trop étroit.

Il faudrait notamment prendre distance par rapport au contexte 'mouvement ouvrier' dans lequel l'éducation permanente est née chez nous. Ce contexte marque encore, par exemple, le regard porté sur l'exclusion, l'analphabétisme, l'illettrisme. L'on met encore beaucoup dans un même sac analphabétisme et exclusion. On se réfère toujours vaguement à un imaginaire flou de type ouvrier. On n'est pas vraiment sorti de ces analyses qu'on



ne sait d'ailleurs plus vraiment porter ni défendre. On se retrouve, dans les faits, avec quelques slogans dans une carence d'analyse, dans une gestion des misères au quotidien désertée par tout projet mobilisateur. Et l'on ne sait pas faire face à une société devenue illisible¹. On ne sait plus bien de quels groupes la société se compose, les identités sont brouillées. En alpha, par exemple, on accueille des individus sur la base de leur analphabétisme ou de leur non connaissance du français. Mais cela ne définit pas une identité. A quoi appartiennent-ils ? Comment sont-ils des personnes perçues dans toute leur histoire ? Nous n'en avons qu'une représentation très sommaire et clichée (style analphabétisme = chômage = exclusion). Est-il certain que la lutte contre l'analphabétisme soit la lutte de base contre l'exclusion ? Ne se rue-t-on pas un peu vite sur des équations simples ? Suffit-il d'ailleurs de mener une lutte compartimentée contre l'exclusion ? On ne peut pas poser la question de l'alphabetisation valablement sans la relier à toutes les questions que la société se pose sur elle-même et cela dépasse les questions d'exclusion. On ne peut pas poser la question de l'exclusion valablement sans la relier de même à toutes ces questions et cela dépasse les questions d'alphabetisation.

Ainsi l'alpha devrait sortir de l'alpha, de son isolement dans la gestion de l'alphabetisation – lutte contre l'exclusion. Ainsi l'éducation permanente devrait sortir de l'éducation permanente – secteur de la conscientisation. Un lieu actuellement centré sur l'alphabetisation avec 2, 5, 10, 30 formateurs spécialisés en alphabetisation, fonctionnant en rond dans l'alphabetisation et l'acharnement contre l'exclusion (en y croyant très relativement) ne pourrait-il devenir un lieu pluriel, réellement multidimensionnel, concerné par la complexité du tissu social, par la connexion des questions que toutes les composantes de la société se posent sur elles-mêmes et sur le reste de la société ? En portant une attention spécifique (*voir encadré*) et un renforcement à l'alphabetisation, le décret nous rend peut-être un mauvais service et nous amènera peut-être au repli sur un axe trop simple, sur une fuite en avant.

Peut-on arrêter de faire le même, de renforcer encore le même ? Débattons-nous de cela ? Avec qui le ferons-nous ? Expérimenterons-nous de nouvelles pratiques, des pratiques plurielles ? Sortirons-nous de nos ghettos ? Je pense surtout qu'il faudrait non des projets issus de plans définis par le politique, ou

La réforme du décret prévoyait dans un premier temps un axe d'action particulier pour l'alphabetisation. L'état actuel du projet de décret n'accorde plus cette place particulière. Mais le ministre actuel a manifesté à plusieurs reprises l'importance que l'alphabetisation revêt à ses yeux. De plus, le commentaire des articles précises à propos de l'axe d'action 1 intitulé 'Participation, éducation et formation citoyennes': « Les projets d'éducation et de formation citoyenne sont développés notamment dans les domaines de l'alphabetisation et la lutte contre l'illettrisme... ».

même par l'associatif (réflexion en chambre de finalités, objectifs, méthodes, etc...) et surtout pas des projets montés à partir des créneaux de financement. Il y a autour de nous, dans les quartiers, des énergies fortes (tant révoltées que porteuses de créativité)... il y a chez nous, dans nos murs, des potentialités tellement trop canalisées qui voudraient faire sauter les murs, à la fois usées de trop de conformisme et appelant une autre façon de faire, ne sachant pas trop laquelle, continuant par défaut d'imaginaire. Il y a place pour une nouvelle rencontre entre les rues et les animateurs. Il ne faudrait pas trop d'a priori pour que ça démarre.

Le politique lui-même peut être sensible aux nouvelles manières les plus fondamentales de poser les questions. Le ministre Demotte introduisait les forums sur la réforme du décret en invitant à porter un nouveau regard, à rencontrer les nouveaux défis de la société, sa violence, ses nouvelles représentations. Je pense qu'il faut amener le politique à aller encore plus loin, à le bousculer au-delà de ses ouvertures, de ses propositions nouvelles, à établir avant tout de nouvelles relations entre nos 'publics' et nous et à en faire la base de nouvelles interpellations à la société, au politique, aux financeurs de nos actions.

Omer ARRIJS
Alpha Mons-Borinage

¹ Vincent DECOORBYTERE, se référant à Claude LEFORT, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Fayard, 1981.

L'éducation permanente, un outil pour la construction d'une société réellement démocratique

Comme moi sans doute, il vous est arrivé, en suivant les actualités, de vous dire que nous avons bien de la chance de vivre en démocratie.

Pourtant, le mot 'chance' n'est guère approprié : ce dont nous bénéficions aujourd'hui est le fruit d'un long combat mené par des milliers d'hommes et de femmes qui nous ont précédés. Combat contre tous les totalitarismes. Combat pour les Droits de l'Homme. Combat pour la reconnaissance de l'égalité de tous les êtres humains.

Pourtant, cette démocratie dont nous nous prévalons est loin d'être achevée, elle reste un but à atteindre...

La reconnaissance de l'égalité de tous les êtres humains n'est pas gagnée. « Si on nous considérait comme des personnes comme les autres, on ne nous traiterait pas comme on nous traite » disait un jour une mère de famille qui se débattait dans de multiples difficultés pour tenter d'obtenir un logement correct pour sa famille, un revenu suffisant pour élever ses enfants, qui vivait sous la menace qu'on ne les lui retire pour les placer en institution et qui venait de se faire traiter de haut par quelqu'un qui la prenait pour une arriérée, parce qu'elle n'avait guère d'instruction. Et son analyse englobait tous ceux qui sont exploités, relégués, ignorés ou abandonnés de par le monde.

L'accès aux Droits de l'Homme, pour tous, sans exception, sans exclusion ? Pour des centaines de milliers de chômeurs, participer à la vie économique reste inaccessible. Pour des milliers de sans-papiers, exister administrativement reste inaccessible. Pour des milliers d'enfants séparés de leurs parents parce que ceux-ci sont privés des moyens de les élever, le droit à vivre en famille reste inaccessible. Pour des milliers de personnes vivant dans des taudis insalubres, dans le stress quotidien, pour lesquels les soins restent 'impayables', le droit à la santé reste inaccessible. Pour des milliers de jeunes en échec scolaire complet, le droit à l'instruction reste inaccessible...

La force de notre démocratie en construction, c'est que nous ne nous y résignons pas. C'est qu'aujourd'hui comme hier, nous sommes nombreux à mobiliser nos intelligences et nos énergies pour continuer à progresser sur la voie d'une société plus humaine, juste et solidaire, où il fasse enfin bon vivre pour tous.

Parmi ceux-ci, tous ceux qui sont engagés dans le domaine de l'éducation permanente. Un engagement ambitieux : « L'Education Permanente vise à

favoriser et développer prise de conscience et connaissance critique des réalités de la société, capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation, attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique »¹. Un engagement porté par des centaines d'associations, grandes ou petites, de Vie Féminine aux Rangers, en passant par Lire et Ecrire et ATD Quart Monde. Un engagement citoyen soutenu par les pouvoirs publics depuis 1976. Ce soutien est essentiel : sans lui, de nombreuses associations devraient drastiquement restreindre leurs activités, certaines risqueraient même de disparaître.

Aujourd'hui, le décret qui fonde ce soutien public est remis à plat. De nouvelles règles sont en train de s'élaborer. Une chance ? Un risque ? Rien n'est encore bouclé, décidé. Des forums ont été organisés par le Ministre Demotte, en charge du secteur. Le Conseil Supérieur de l'Education Permanente étudie les projets, dialogue avec le Cabinet du Ministre...

Ce que deviendra la 'promotion socioculturelle des travailleurs' (c'est-à-dire les actions visant le milieu populaire – voir p. 11) représente un des enjeux majeurs de cette réforme.

La finalité de l'éducation permanente concerne tous les publics. Mais les chances d'accéder à l'instruction restent, encore aujourd'hui, très inégales et nous savons que, spontanément, ce sont les populations les plus favorisées qui profitent le plus des équipements, moyens et services mis à la disposition de tous. Une priorité envers les publics 'populaires' est une question de justice : que ceux qui ont moins bénéficié des investissements de la société en termes d'instruction puissent, par l'éducation permanente, conquérir des moyens pour mieux comprendre le

monde, maîtriser leur vie et participer à la construction de l'avenir de la communauté. Cette participation est d'ailleurs aussi un enjeu majeur pour l'avenir de tous : pour progresser en humanité, nous avons besoin du savoir et de la pensée de ceux qui connaissent d'expérience tous les défauts de notre société.

Le Décret de 1976 avait prévu une reconnaissance particulière, assortie de moyens supplémentaires, aux organisations développant des programmes à destination du 'milieu populaire'. Le critère retenu ? Que 80 % au moins du public n'ait pas obtenu de diplôme supérieur ou vive dans la précarité ou la grande pauvreté.

Contrairement à ce que craignent certains, un tel critère ne peut, par lui-même, créer de ghetto : une action de formation d'éducation permanente reconnue au titre de la promotion socioculturelle des travailleurs peut s'adresser à un public comportant 20 % de personnes disposant d'un diplôme universitaire ou supérieur non universitaire. Et par ailleurs, ne pas avoir de diplôme supérieur est la situation de 70 % de la population. Les limites de la formule sont ailleurs.

Outre que le rééquilibrage provoqué par ce critère reste limité (70 % de la population doit être ciblée à 80 % !), il ne garantit en rien que les populations les plus exclues de l'accès à l'éducation soient atteintes : une action de promotion socioculturelle des travailleurs pourrait fort bien n'atteindre que des personnes ayant toutes obtenu le diplôme de fin de secondaire supérieur, sans aucun souci pour ceux qui n'ont que celui du secondaire inférieur, du primaire, ou pas de diplôme du tout... Enfin, la distinction entre organisations n'encourage pas celles qui ne sont pas reconnues au titre de promotion socioculturelle des travailleurs à déployer les efforts nécessaires pour que ceux qui sont 'les plus difficiles à atteindre' puissent eux aussi trouver place dans leurs associations. Il est pourtant évident que, par exemple, celles qui s'adressent aux pensionnés, celles qui agissent pour améliorer la qualité de notre environnement... ont une activité qui concerne toutes les couches de population.

Pour être davantage cohérents avec la volonté réaffirmée que l'éducation permanente participe au changement social pour la construction d'une société démocratique solidaire, égalitaire et interculturelle, il nous semble nécessaire de progresser sur deux plans.

Un des défis à relever est celui d'**atteindre davantage les publics les plus fragilisés, les plus défavorisés, les**

plus enfermés : personnes et familles en situation de grande pauvreté, handicapés, personnes de culture minorisée, etc. L'expérience nous a appris qu'atteindre ces personnes et familles suppose un engagement humain important, dans la durée, le développement de savoir-faire, la mise en place de lieux spécifiques pour oser, se bâtir, se découvrir une identité collective dont on peut être fier, apprendre. De tels lieux, lieux 'protégés' mais en même temps lieux tremplins, assurent les bases indispensables pour pouvoir ensuite, rencontrer d'autres. Les pouvoirs publics devraient donc prévoir des moyens particuliers pour les organisations qui développent des programmes à long terme par rapport aux populations les plus difficiles à atteindre. Les projets déposés devraient justifier cette expression et présenter une évaluation a posteriori. Des critères de base pourraient être prévus, comme le niveau d'études, la situation socio-économique... mais devraient garder une certaine souplesse pour permettre l'adaptation à une situation sociale mouvante...

Toute organisation pourrait présenter de tels programmes et serait donc financièrement encouragée en ce sens. Mais atteindre ces publics, leur permettre de devenir membres à part entière de nos associations... ne s'improvise pas, exige non seulement des moyens en personnes mais aussi le développement de compétences. C'est pourquoi les organisations actuellement engagées avec un public plus favorisé seraient encouragées à bâtir des programmes en partenariat, visant à des rencontres, des échanges, un travail commun sur une thématique générale. Pour que chacun puisse trouver sa place et apporter sa contribution, des moyens particuliers devraient être prévus pour la formation, la préparation, le soutien... de personnes que l'on pourrait situer comme 'davantage favorisées' afin de développer leurs capacités à recevoir les apports des 'moins favorisés', à dialoguer, à construire ensemble.² Ainsi, l'Éducation permanente deviendrait, plus que jamais, notre 'éducation ensemble', formation mutuelle et déjà réalisation de cette société démocratique, solidaire, égalitaire, interculturelle que nous voulons faire advenir.

Monique COUILLARD-DE SMEDT
ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

- ¹ Pour les distraits, il s'agit de l'article 2 du décret de 1976 sur l'Éducation permanente.
- ² Cf. *Le croisement des savoirs* par le Groupe de Recherche Quart Monde – Université, co-édition Editions de l'Atelier et Editions Quart Monde, 1999.

Ça bouge du côté du volontariat...

“ Le volontariat est l’engagement libre et gratuit de personnes qui agissent, pour d’autres ou pour l’intérêt collectif, dans une structure débordant celle de la simple entraide familiale ou amicale. ”

(Association pour le Volontariat)

La reconnaissance de leur action et de son utilité : voilà ce qu’attendent les bénévoles - ou autrement dit les volontaires. C’est en effet ce qui manque le plus au niveau de la société et des pouvoirs publics. Un premier pas a cependant été franchi en octobre dernier avec l’institution du **Conseil Supérieur des Volontaires** et la création de la **Plate-forme Francophone du Volontariat**.

Une réalité mal connue

Animateur de mouvement de jeunesse, vendeur dans un magasin Oxfam, délégué de classe dans une association de parents d’élèves, membre d’un comité de quartier, préposée à l’accueil dans une consultation de nourrissons, responsable d’une équipe de foot ou de tout autre sport, informaticien participant au développement d’un logiciel gratuit, accompagnateur de personnes handicapées, participant à l’entretien d’une réserve naturelle, visiteur de prisonniers, militant d’un groupe de soutien d’un pays du Tiers-Monde, animateur d’une radio locale indépendante, chef de chorale, délégué syndical, trésorier d’une association d’anciens combattants, ... Ils réalisent des projets, produisent des services, tissent la solidarité au quotidien, affirment des valeurs, portent une exigence de sens. Les enjeux du volontariat sont donc aussi importants que ses résultats pratiques.

On les appelle bénévoles, militants, membres, ... Aujourd’hui, ils sont regroupés sous le vocable ‘volontaires’. Chacun en connaît plusieurs dans son entourage, en entend parler, les voit à la télévision, les rencontre au coin des rues ou des activités publiques. Beaucoup d’entre nous en sont. Et leur nombre augmente, du moins on le suppose à voir l’augmentation continue du nombre d’associations dont on sait que la plupart sont composées de volontaires.

Car les études manquent qui permettraient de mieux connaître et comprendre le volontariat, ce phénomène essentiel de la vie de notre société. En Belgique, on estime leur nombre à environ 1.500.000 personnes, soit environ 17 % de la population. Ils sont 23 % en France, 12 % en Allemagne et 47 % aux Etats-Unis. Ils sont engagés dans tous les secteurs d’activités : principalement dans le

sport (17 %), l’action sociale (17 %), les associations professionnelles (11 %), l’éducation et l’enseignement (10 %), les arts et lettres (9 %) et l’agrément - c’est-à-dire les loisirs non sportifs - (8 %). Ces chiffres issus de quelques rares approches quantitatives restent imprécis. Car collectivement, les volontaires sont méconnus.

Les bénévoles dans l’alpha

Récemment, le *Journal de l’Alpha*¹ a abordé cette question de la place des bénévoles dans les actions d’alphabétisation au regard de la professionnalisation croissante du secteur. Les deux paragraphes qui suivent se veulent donc un complément aux analyses parues il y a quelques mois.

Lors d’une rencontre de formateurs, une personne bénévole se demandait si elle ne prenait pas la place d’un salarié. Non, bien sûr ! D’abord parce qu’aujourd’hui il n’y pas assez de formateurs pour répondre à la demande : les formateurs de qualité sont les bienvenus. On pourrait aussi se demander si le travail réalisé par un bénévole ne constitue pas un prétexte pour les pouvoirs publics de ne pas subsidier un emploi. Jusqu’à présent cela ne semble pas le cas pas le cas : des moyens croissants ont été accordés, permettant une nette augmentation du nombre de formateurs rémunérés, alors que le nombre de bénévoles engagés dans les actions d’alphabétisation n’a connu qu’un léger tassement, ces toutes dernières années.

D’autre part, le volume de travail du personnel bénévole est bien moindre que celui du personnel rémunéré : 88 % d’entre eux consacrent de 2 à 6 heures par semaine à l’alphabétisation. Ce sont donc des salariés qui doivent prendre en charge les formations intensives (18 heures par semaine et plus). Le *Journal de l’Alpha*¹ a déjà montré que les

L'Association pour le Volontariat

L'Association pour le Volontariat existe depuis 1974. C'est une association de services et de promotion du volontariat organisée en 7 centres répartis en Wallonie et à Bruxelles. Ses membres sont des associations dans lesquelles collaborent des bénévoles. Les services qu'elle organise sont principalement le recrutement, l'orientation, la sélection et la formation de candidats volontaires pour les associations. Ce service est une fonction essentielle dans notre système associatif car, d'une part, il permet à des personnes isolées désireuses d'agir bénévolement de devenir des volontaires actifs et, d'autre part, il participe au renouvellement des volontaires et à la qualité de leur action dans les associations.

bénévoles pouvaient jouer un rôle différent, tout aussi utile et nécessaire que celui réalisé par les salariés.

Le Conseil Supérieur des Volontaires

Le Conseil Supérieur des Volontaires a été créé le 2 octobre dernier par Arrêté royal. Institué au niveau fédéral, il rassemblera 25 membres nommés pour 4 ans : 10 francophones, 10 néerlandophones, 1 germanophone et 4 experts. Ceux-ci ont été désignés fin 2002 en suivant une répartition entre grands secteurs d'activité. Le Conseil est un organe de consultation, d'avis et de proposition semblable aux autres conseils de ce genre. Il n'a aucun pouvoir de décision. Ce sera donc le lieu officiel de concertation pour toutes les matières qui concernent le volontariat. Celui-ci pourra devenir l'organe du dialogue des associations rassemblant des volontaires avec les pouvoirs publics. Mais pour y arriver il faudra que la volonté existe aussi bien du côté des pouvoirs publics que de celui des membres du Conseil. Actuellement, seul le pouvoir fédéral est concerné, mais un accord de coopération avec les Communautés et les Régions est envisagé : ce sera peut-être pour la prochaine législature. Mais ne soyons pas grincheux car un premier pas est fait : la mise en place du Conseil est, en effet, une reconnaissance implicite du volontariat.

Lire et Ecrire reconnaît l'importance de l'action des bénévoles, qui sont actuellement environ 500 dans le secteur de l'alphabétisation. Cela va sans dire. Mais cela va encore mieux en posant quelques gestes concrets. C'est pourquoi le Conseil d'administration a décidé de répondre favorablement à l'invitation à participer à la fondation de la Plate-forme Francophone du Volontariat. Jean-Louis Peters (directeur de Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme) nous y représente au sein de l'assemblée générale. Moi-même (chargé de mission à Lire et Ecrire Communauté française) en suis de près les activités, notamment la campagne de presse diligente à partir de décembre. Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Plate-forme Francophone du Volontariat

La Plate-forme Francophone du Volontariat est une asbl créée le 16 octobre dernier par 24 fédérations qui, chacune, coordonnent des associations ou animent un réseau d'associations dans un des secteurs où agissent des bénévoles. La mission principale de la Plate-forme est de représenter le volontariat francophone auprès des pouvoirs publics et de le faire reconnaître par ceux-ci. Elle a pour but de faciliter, favoriser et encourager la pratique du volontariat et l'activation de nouveaux bénévoles. Elle s'efforce aussi de développer la qualité de l'exercice du volontariat. Pour toutes les matières générales du volontariat, la Plate-forme est en fait l'interface entre les acteurs de terrain – associations et volontaires – et les pouvoirs publics. Les porte-parole de la Plate-forme seront les membres qui siégeront au Conseil Supérieur des Volontaires.

Une plate-forme pour les volontaires

Pendant plusieurs années, la Fondation Roi Baudouin et l'Association pour le Volontariat (voir encadré) ont mené un travail de fond pour attirer l'attention des acteurs de notre société sur l'importance de l'engagement des volontaires et avancer vers leur reconnaissance : enquêtes, études, colloques, publications, multiples contacts avec les associations,... Un travail de défricheurs qui mérite que nous le saluions.

En 2001, à l'occasion de l'année mondiale des volontaires, une Commissaire du Gouvernement pour la sécurité sociale a été nommée. Une de ses missions était de mettre au point un cadre légal pour le volontariat. En octobre dernier, un premier pas a été franchi avec l'institution du Conseil Supérieur des Volontaires (*voir encadré p. 29*) et la création de la Plate-forme Francophone du Volontariat (*voir encadré p. 29*). C'est un double événement éminemment politique. D'une part, le gouvernement fédéral a reconnu implicitement l'importance du volontariat en créant le Conseil Supérieur des Volontaires. D'autre part, presque toutes les grandes fédérations d'associations francophones dans lesquelles des volontaires sont actifs, se sont regroupées dans une association sans but lucratif pour traiter ensemble des matières concernant le volontariat : la Plate-forme Francophone du Volontariat.

Cette dernière a deux rôles essentiels à développer. D'abord la communication avec les associations qui sont les lieux de regroupement et d'expression

des volontaires : s'informer et informer, être à l'écoute et se faire l'écho des propos venus du terrain. Ensuite élaborer des propositions pour rencontrer les demandes des volontaires, les mettre en débat avec les acteurs sociaux, économiques, culturels, politiques pour pouvoir les porter, notamment, au Conseil Supérieur des Volontaires.

Tout ceci ne se mettra pas en place en quelques jours : la Plate-forme est une construction complexe, aux matériaux composites de provenances multiples. Mais les premières expériences sont encourageantes : si la préparation du projet fut longue, lorsque la décision de la construire fut prise, il n'a fallu que six mois pour en concevoir l'architecture, réunir et assembler les éléments, serrer les boulons et couper le ruban inaugural. Maintenant, c'est aux fédérations et aux associations de l'utiliser : si leur action produit des réalisations utiles, les organismes qui n'y sont pas encore associés auront envie de rejoindre les 24 fondateurs. Car la plate-forme n'est qu'un grand marchepied pour atteindre des objectifs concrets qui servent aux volontaires : par exemple, la promulgation d'un statut des volontaires.

Jacques BOSMAN

Lire et Ecrire Communauté française

A lire sur le volontariat

* Plusieurs documents publiés par la Fondation Roi Baudouin :

- **Un espace pour l'activité citoyenne – Pistes de réflexion sur le volontariat et l'emploi**, Bruxelles, novembre 2001
- **Éléments pour une politique du volontariat – Rapport à la Fondation Roi Baudouin**, Bruxelles, septembre 2001
- **Sport et volontariat – Rapport à la Fondation Roi Baudouin**, Bruxelles, mai 2000
- **Pour le volontariat**, Bruxelles, 1999
- **Volontariat : mode d'emploi**, Bruxelles 1999

* **Pour ou contre le bénévolat ?**, *Vivant Univers* n° 457-458, janvier-février/mars-avril 2002, Editions asbl Grands Lacs (115, chaussée de Dinant – 5000 Namur – tél : 081 22 28 91 – fax : 081 24 10 24 – courriel : vivant.univers@skynet.be – site web : <http://www.vivant-univers.org>)

* FERRAND-BECHMANN Dan, **Le métier de bénévole**, Editions Economica, 2000

* **L'associatif moteur de changement**, *Les cahiers de l'éducation permanente* n°14, octobre-novembre-décembre 2001, Editions Luc Pire

¹ *Les chiffres de l'alpha*, *Journal de l'Alpha* n° 128, avril-mai 2002, pages 14-15, 35 et suivantes (disponible aussi sur le site web : <http://www.lire-et-ecrire.be>).

Pour s'informer ou prendre contact...

- Fondation Roi Baudouin : rue de Bréderode, 21 – 1000 Bruxelles – tél. : 02 511 18 40 – fax : 02 511 52 21 – courriel : asg@kbs-frb.be – site web : <http://www.kbs-frb.be>
- Association pour le Volontariat : rue Royale, 11 – 1000 Bruxelles – tél : 02 219 53 70 ou 96 – fax : 02 219 32 48 – courriel : volontariat@swing.be et volontariat@skynet.be – site web : <http://www.volontariat.be>
- Site des volontaires des Nations Unies : <http://www.unv.org> (en anglais et en français)
- Site de l'année internationale des volontaires : http://www.iyv.org/iyv_fren/index.htm (cette adresse donne directement accès aux informations en français)

Hier et aujourd'hui

Hélène Fara, abonnée au Journal de l'alpha, nous écrit :

"Je travaille à Paris en alpha et j'ai créé une collection de textes destinés aux personnes qui sortent de l'alphabétisation pour leur donner le goût et l'envie de lire et aussi parce qu'il me semble que les textes mis à leur disposition ne correspondent pas en général à leur niveau et à leurs préoccupations.

*Le premier recueil de cette collection s'intitule **Hier et aujourd'hui. Récits de N. TEFFI et A. Tchekhov.** (ndlr : les pages de gauche sont réservées au récit tandis que les pages de droite sont consacrées à des exercices).*

Si certaines personnes en Belgique utilisent ce livre au cours, cela m'intéresserait beaucoup d'avoir leurs réactions et leurs critiques pour savoir comment orienter un éventuel deuxième recueil."

Publié et disponible aux Editions Espace Espoir

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél : 00 33 1 43 73 07 12

Fax : 00 33 1 43 73 08 22

Prix : 10 € (+ frais d'envoi)

Disponible également en prêt au Centre de documentation du Collectif Alpha

12, rue de Rome - 1060 Bruxelles

Tél : 02 533 09 25

Pour toute correspondance :

Hélène FARA

74, rue du Commerce - 75015 Paris

Tél: 00 33 1 42 50 76 24

Carnaval bleu

Recueil de poèmes animaliers, **Carnaval bleu** a été écrit par Ali Skali, illustré par Diana Laue et publié chez Marsam, maison d'édition de Rachid Chraïbi, dans une collection consacrée aux contes, récits et poèmes et destinée au jeune public. Les textes écrits en français ont été traduits en arabe ; leur caractère bilingue est en soi une source d'exploitation pour un travail d'alphabétisation (ou d'apprentissage du français) avec un public immigré ou multiculturel.

Prix de l'ouvrage : 11 €

En vente au Centre de documentation du Collectif Alpha :

Rue de Rome 12 - 1060 Bruxelles

Tél : 02 533 09 25 ou 26

PISA : le test y coule

Le test PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) a été réalisé par l'OCDE auprès d'un échantillon représentatif d'écoles de différents pays. Le fait que la Communauté française y fasse figure de mauvais élève a fait couler beaucoup d'encre et de salive sans pour autant que soit présentée une analyse un peu fine des résultats et de leurs causes potentielles.

Echec à l'échec, qui y a consacré son numéro de juin 2002, a tenté d'interroger les résultats de cette enquête de manière plus approfondie, se voulant à la fois critique et prospective. Ce numéro tente donc de dépasser les clichés et les lectures rapides sans éluder le fait que nous ne sommes pas parvenus à réduire l'inégalité dans la formation des élèves issus de milieux socioculturels différents.

Pour tout renseignement :

CGE (Confédération Générale des Enseignants)

Chaussée de Haecht 66 - 1210 Bruxelles

Tél : 02 218 34 50 - Fax : 02 218 49 67

Courriel : cge.bxl@cfwb.be

Moi, raciste ?

Si un petit dessin vaut parfois mieux qu'une longue explication, une série de petits dessins valent, du coup, plus qu'un long traité... C'est un peu à cette conclusion que conduit la lecture de **Moi, raciste ?**, un recueil d'une vingtaine de planches BD publié par la Commission européenne. Les initiateurs de cette publication ont choisi de traiter ce thème loin de toute préoccupation moralisante. La forme narrative y est composée d'une série de gags, avec à chaque fois une bonne chute, valant à coup sûr son pesant d'arguments anti-racistes classiques. Les planches portent tantôt sur les difficultés à trouver un logement lorsque l'on est étranger, tantôt sur les stéréotypes culturels, ou encore sur l'intégration, toutes offrant matière à discussion et à débat. En prime, ce qui ajoute un petit plus, l'humour est largement présent... (Commentaires inspirés d'un article de Jacques Meyers paru dans *l'Agenda interculturel* de septembre 2002).

Disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes

Rue Archimède 73 - 1000 Bruxelles

Tél : 02 295 38 44

LIRE ET ÉCRIRE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

rue Antoine Dansaert 2a – 1000 Bruxelles
tél. 02 502 72 01 – fax 02 502 85 56
courriel: lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be
site web: <http://www.lire-et-ecrire.be>

LIRE ET ÉCRIRE EN WALLONIE

quai de Flandre 7 – 6000 Charleroi
tél. 071 20 15 20 – fax 071 20 15 21
courriel: coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES

rue d'Alost, 7 – 1000 Bruxelles
tél. 02 213 37 00 – fax 02 213 37 01
courriel: coordination.bruxelles@lire-et-ecrire.be

Les Régionales de Wallonie

LIRE ET ÉCRIRE BRABANT WALLON

boulevard des Archers 21 – 1400 Nivelles
tél. 067 84 09 46 – fax 067 84 42 52
courriel: brabant.wallon@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE CENTRE-BORINAGE

rue des Amours 3 – 7100 La Louvière
tél. 064 26 09 74 – fax 064 23 80 25
courriel: centre.borinage@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE CHARLEROI

avenue des Alliés 19 – 6000 Charleroi
tél. 071 27 06 00 – fax 071 33 32 19
courriel: charleroi@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE HAINAUT OCCIDENTAL

quai Sakharov 31 – 7500 Tournai
tél. et fax 069 22 30 09
courriel: hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE LIÈGE-HUY-WAREMME

rue Wiertz 37b – 4000 Liège
tél. 04 226 91 86
fax 04 226 67 27
courriel: liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE LUXEMBOURG

Place communale 2b – 6800 Libramont
tél. 061 41 44 92 – fax 061 41 41 47
courriel: luxembourg@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE NAMUR

rue Relis Namurwès 1 – 5000 Namur
tél. 081 74 10 04 – fax 081 74 67 49
courriel: namur@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE VERVIERS

bd de Gérardchamps 4 – 4800 Verviers
tél. 087 35 05 85 – fax 087 31 08 80
courriel: verviers@lire-et-ecrire.be

